



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

LE SOMMAIRE



ÉDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT



«2020 est l'année COVID : ce fut un choc considérable pour la société et pour Ecologic. Comme toutes les entreprises et administrations, nous avons dû fermer nos bureaux puis équiper et former nos collaborateurs pour le télétravail du jour au lendemain. Nous craignons le pire, mais chacun a su relever le défi et nous avons mis en défaut les projections pessimistes des premiers mois de confinement. Avec plus de 202 000 tonnes de DEEE collectés en 2020, notre collecte progresse de 4% par rapport à 2019. C'est un résultat exceptionnel et je remercie pour cela l'ensemble des collaborateurs d'Ecologic qui ont maintenu le dispositif opérationnel, les collectivités qui ont su gérer la réouverture des déchetteries, les

partenaires et opérateurs qui malgré les difficultés liées aux mesures barrières ont assuré les collectes, la logistique et le traitement conforme des déchets.

2020 est une année de transition : nous avons travaillé avec les pouvoirs publics afin de poser les bases réglementaires permettant la mise en œuvre de la loi AGECL. Les décrets structurants pour les filières REP ont été discutés puis finalisés par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Ecologic a déposé un dossier d'agrément de transition pour l'année 2021 sur la base du cahier des charges existant afin de laisser le temps aux pouvoirs publics de développer le nouveau cahier des charges de la filière DEEE au premier semestre 2021.

2020 ouvre des portes : l'Union Sport et Cycle a sélectionné Ecologic pour porter la solution collective agréée pour la filière des Articles de Sport et de Loisirs (filière ASL). Notre compétence d'éco-organisme est mobilisée aux côtés d'une filière emblématique et la filière DEEE profitera des synergies qu'elle permettra de développer.

Ecologic est maintenant lancé au service du régulateur et des producteurs afin de participer concrètement et efficacement à la nouvelle économie, basée sur la sobriété matière et la préservation de l'environnement.

René-Louis Perrier • *Président d'Ecologic*



AVANT-PROPOS

2020, ANNÉE DE DÉFIS

LA LOI AGECE : VERS UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire promulguée le 20 février 2020, modifie profondément le cadre d'activité de la responsabilité élargie des producteurs et par conséquent des éco-organismes. Cela concerne en premier lieu les éco-organismes, avec une évolution de leur périmètre d'intervention, notamment dans le domaine de la prévention. La filière DEEE est la première concernée par ces mutations, car ces évolutions seront mises en œuvre dès le renouvellement de l'agrément.

Les travaux réglementaires pour la mise en application de la réforme des REP portés par la Loi AGECE sont initiés et aboutissent à la publication des décrets portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs et à diverses dispositions d'adaptation, respectivement en novembre et décembre. Le ou les cahier(s) des charges à venir viendront confirmer l'évolution du dispositif REP DEEE.

LA FILIÈRE DEEE EN TRANSITION(S)

Pour les DEEE ménagers, l'agrément arrive à échéance.

Pour les DEEE professionnels, nous étions dans l'année où est réalisé le contrôle périodique obligatoire qui évalue le respect des exigences et l'atteinte des objectifs liés à notre agrément.

Face à l'ampleur des changements annoncés et compte-tenu de la situation, l'agrément DEEE ménagers d'Ecologic a été renouvelé jusqu'en décembre 2021, alors qu'il arrivait initialement à échéance en décembre 2020. Ce renouvellement s'est fait sur la base de l'ancien cahier des charges et des nouvelles exigences d'application immédiate, comme notamment la mise en place d'un comité des parties prenantes ou d'une garantie financière exigée au L541-10-7.

ECOLOGIC ET LA FILIÈRE AU DÉFI DE LA CRISE SANITAIRE

Comme beaucoup de secteurs, la crise liée au COVID a eu un impact non négligeable sur Ecologic et l'ensemble de la filière. Des méthodes repensées pour conserver la proximité et la concertation (en particulier avec les opérateurs et les collectivités territoriales), des adaptations aux évolutions de la collecte, un calendrier perturbé pour la mise en œuvre de la loi AGECE, etc. Dans ce contexte, Ecologic n'a cessé d'adapter son fonctionnement et globalement tenu ses objectifs et ses missions même si la crise a impacté ses résultats notamment dans le domaine des EEE professionnels.



LE DÉBUT DES TRAVAUX POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES PROCHAINES ANNÉES

Les filières REP sont appelées à accélérer leur action sur de nouveaux enjeux dans les années à venir. 2020 a été l'occasion de lancer ces travaux de fond :

- **sensibilisation et information** sur les changements à venir auprès de nos différentes parties prenantes, en particulier les producteurs, au travers de webinaires et de rencontres en ligne,
- **des études sur le gisement** pour mieux comprendre où sont les DEEE et quelles quantités sont disponibles à la collecte, afin de mieux calibrer l'effort et les objectifs de collecte. Ce travail est déterminant pour l'ensemble des filières car cela donne une évaluation précise de la capacité de la filière à orienter les déchets vers le bon traitement. C'est un vrai atout de pilotage stratégique de la filière,
- **démarrage des travaux sur le fonds réparation**, lors du dernier trimestre. Le fonds réparation sera opérationnel à partir de 2022.

NOUVEAUX CHALLENGES ET NOUVELLES PERSPECTIVES

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles filières REP, Ecologic a souhaité proposer ses services à ses producteurs adhérents concernés,

dès lors que cela faisait sens. C'est dans ce contexte que nous nous sommes mis en lien avec l'Union Sport et Cycle, fédération professionnelle du secteur sport et loisir, en vue de la future filière Articles de Sport et Loisirs. Notre éco-organisme a ainsi été retenu pour préparer le lancement de cette filière et y solliciter un agrément, alors que son lancement officiel aura lieu le 1er janvier 2022.

Ecologic est heureux que le domaine de la prévention et en particulier de la réparation soit plus fortement promu par les nouvelles dispositions. Nous avons notamment déployé en 2020 le site e-reparation, dont l'objectif est de fournir des outils à disposition de tous pour pouvoir accéder à des solutions de réparation.

INTRODUCTION

NOTRE GRAND TÉMOIN

ENTRETIEN AVEC MARTA DE CIDRAC, SÉNATRICE DES YVELINES, RAPPORTEURE AU NOM DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (LOI AGECE)

Travaillée avec l'ensemble des parties prenantes en 2019, la loi relative à l'Anti-Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC) a été promulguée le 10 février 2020. Ses objectifs sont partagés par l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire : réduire les déchets, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage, mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

La loi AGECE introduit notamment plusieurs dispositions liées à l'allongement de la durée de vie des biens et équipements : consigne, indice de réparabilité, indice de durabilité, interdiction de destruction des invendus, ainsi que la création d'un fonds de réparation qui devra être opérationnel le 1er janvier 2022.

L'ensemble de ces dispositions vont dans le sens d'une économie plus circulaire, et les éco-organismes auront un rôle crucial à jouer. Marta de Cidrac, rapporteure du projet de loi, revient pour nous sur ces enjeux.



Madame la Sénatrice, vous avez été rapporteure de la loi AGECE pour le Sénat. Êtes-vous satisfaite du rythme de son application ? Où en est-on ?

« Le Sénat fait régulièrement un bilan de l'application de la loi AGECE pour savoir où en est le taux d'application et quels textes d'application sont à venir.

Aujourd'hui, force est de constater que seuls 60% des décrets d'application sont parus. L'inquiétude vient surtout de décrets dont la publication était envisagée pour le début de l'année 2021 et qui se font attendre. Ils touchent pourtant des secteurs d'activité structurants pour engager notre pays dans une grande dynamique d'économie circulaire.

Je plaide donc pour une publication rapide de ces textes d'application, afin de donner de la visibilité aux acteurs économiques qui doivent pouvoir s'adapter dans les meilleures conditions. »

Quelle ambition et quelle vision cette loi promeut-elle ? Que change-t-elle dans le quotidien des Français ?

« La loi anti-gaspillage et économie circulaire a posé de solides bases pour un changement profond de nos modes de production et de consommation. Elle donne une véritable vision sur ce qu'il nous sera demandé demain, voire exigé au niveau européen ou mondial. Elle fixe des objectifs ambitieux, gravés dans le marbre de la loi, mais aussi les moyens de les atteindre, et c'est bien là l'essentiel.

Tout cela a notamment été permis par un travail parlementaire exigeant, transparent, notamment au Sénat. Il a permis d'enrichir le projet de loi initial et de traiter l'économie circulaire de manière plus transversale.

Dans le quotidien des Français, cela donne des choses très concrètes en matière de tri, de recyclage, de réemploi et de réduction des déchets. Prenons quelques exemples concernant les DEEE : la loi a créé l'indice de réparabilité pour une meilleure information du consommateur sur le cycle de vie de ses achats. Elle a facilité la mise à disposition des pièces détachées. D'ici 2022, la loi va déboucher sur un fonds pour le réemploi qui permettra de trouver rapidement un acteur de proximité en la matière (ressourceries, recycleries, ...).

En clair, cette loi promeut un écosystème global en matière d'économie circulaire. »

Vous avez consulté l'ensemble des parties prenantes de l'économie circulaire. Quels ont été leurs apports pour votre travail législatif ?

« Il est du devoir du politique de travailler avec toutes les parties prenantes. En tant qu'élus, nous ne savons pas tout, et faire appel aux acteurs quotidiens de l'économie circulaire est primordial. C'est d'abord utile pour savoir ce qui se fait concrètement aujourd'hui, connaître ce qui fonctionne mais aussi les éventuels freins à de bonnes pratiques que nous pourrions lever en tant que législateur.

L'écoute des parties prenantes est également essentielle pour construire les objectifs pour le futur. Il est important de savoir où en est la recherche et développement, pour ne pas freiner l'innovation par des obligations qui ne seront pas réalisables.

In fine, c'est bien le législateur qui tranche. Mais la consultation des acteurs permet de prendre les décisions de la manière la plus éclairée. »

En décembre dernier, a été publié un décret important : celui relatif à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Ce décret trouve actuellement son prolongement dans la publication par la DGPR du cahier des charges portant agrément pour la filière DEEE et de ceux portant agrément pour les nouvelles filières REP. Selon vous, ces filières agréées pilotées par les éco-organismes sont-elles de bons outils pour mettre en œuvre l'ambition française en matière d'économie circulaire ?

« De manière globale, la loi AGECE vient renforcer et préciser la responsabilité élargie des producteurs. C'est notamment le cas sur les objectifs, en mentionnant clairement la prévention des déchets, l'éco-conception, l'allongement de la durée de vie des produits, ou encore le réemploi, la réutilisation et la réparation.

Mais la loi AGECE vient aussi créer de nouvelles REP. Le Sénat s'est montré favorable à la plupart d'entre elles, avec quelques réserves sur certaines. Mais il avait surtout souhaité garder la main sur ce sujet, en adoptant un amendement précisant que c'est le législateur qui décide de l'opportunité de la création d'une nouvelle filière REP. C'est un choix trop important pour relever du pouvoir réglementaire quand on sait les implications pour les producteurs.

Lors des débats, les principaux ajouts ont porté sur deux objets :

- l'élargissement des contours de certaines filières REP, comme celle des textiles sanitaires,
- l'élargissement du principe de la REP aux produits qui ne sont pas pris en charge par une filière spécifique et qui ne s'intègrent dans aucune filière de recyclage disposant d'une capacité suffisante, ce qui représente tout de même un tiers des déchets ménagers. »

Des fonds dédiés à la réparation et au réemploi verront le jour le 1er janvier 2022. Seront-ils suffisants pour favoriser l'allongement de la durée de vie des produits et la prévention des déchets ?

« Là encore, il faut voir la création des fonds de réparation et de réemploi comme des pièces d'un puzzle plus large, une mesure parmi de nombreuses autres que j'ai pu mentionner plus tôt pour favoriser l'allongement de la durée de vie des produits.

Mais c'est une disposition pour laquelle je me suis beaucoup battue car elle me semble extrêmement pertinente. Elle permet de soutenir les acteurs locaux de la réparation et du réemploi, qui sont bien souvent des structures d'insertion. On est là au cœur d'un développement durable, alliant enjeux écologiques, sociaux et économiques. Et je ne suis pas la seule à le penser car cette mesure est née d'un amendement transparent au Sénat.

La gestion de la réparation et du réemploi au plus proche des gens, c'est le meilleur moyen de les faire entrer dans les mœurs et la vie quotidienne. Cette action est tout à fait complémentaire avec celles des autres structures, et notamment des éco-organismes. Le but est de mailler l'ensemble du territoire français en solutions de réparation, de réemploi et de recyclage. »

Vous travaillez actuellement sur la future loi Climat. En quoi cette loi sera-t-elle complémentaire de la loi AGECE ?

« La loi Climat vient en effet compléter la loi AGECE sur plusieurs aspects. Dès lors, le Sénat a souhaité être constructif, tout en rappelant les positions qu'il avait déjà exprimées lors des débats il y a un an.

Le Sénat a donc revu à la hausse l'ambition de plusieurs articles. Sur l'affichage environnemental, nous avons amendé le texte issu de l'Assemblée nationale, pour s'assurer que les expérimentations seront lancées rapidement. C'est essentiel pour l'information du consommateur. Sur le développement du vrac, j'ai proposé une expérimentation pour inclure les petits commerces dans cette dynamique, car il était assez curieux de ne pas encourager cette pratique au-delà des grandes surfaces. Sur les véhicules hors d'usage, nous avons instauré leur reprise gratuite auprès des particuliers : une mesure gagnante pour les Français en termes de pouvoir d'achat mais aussi pour la mise à disposition de pièces détachées.

Sur d'autres articles, le Sénat a voulu revenir à l'esprit de la loi AGECE, par exemple sur le « Stop Pub » ou sur les emballages ou sur la consigne pour réemploi du verre.

Mais au-delà de nouvelles lois, je plaide d'abord pour une pleine application des normes existantes, et l'évaluation de leur efficacité. Il faut véritablement que ce qui a été voté s'applique concrètement partout en France. C'est par cette méthode que nous serons concrets et que nous aurons des résultats. C'est vrai dans de nombreux domaines, et notamment pour l'économie circulaire.

C'est pourquoi ma première préoccupation reste la pleine application de la loi Anti-gasillage pour une économie circulaire. »

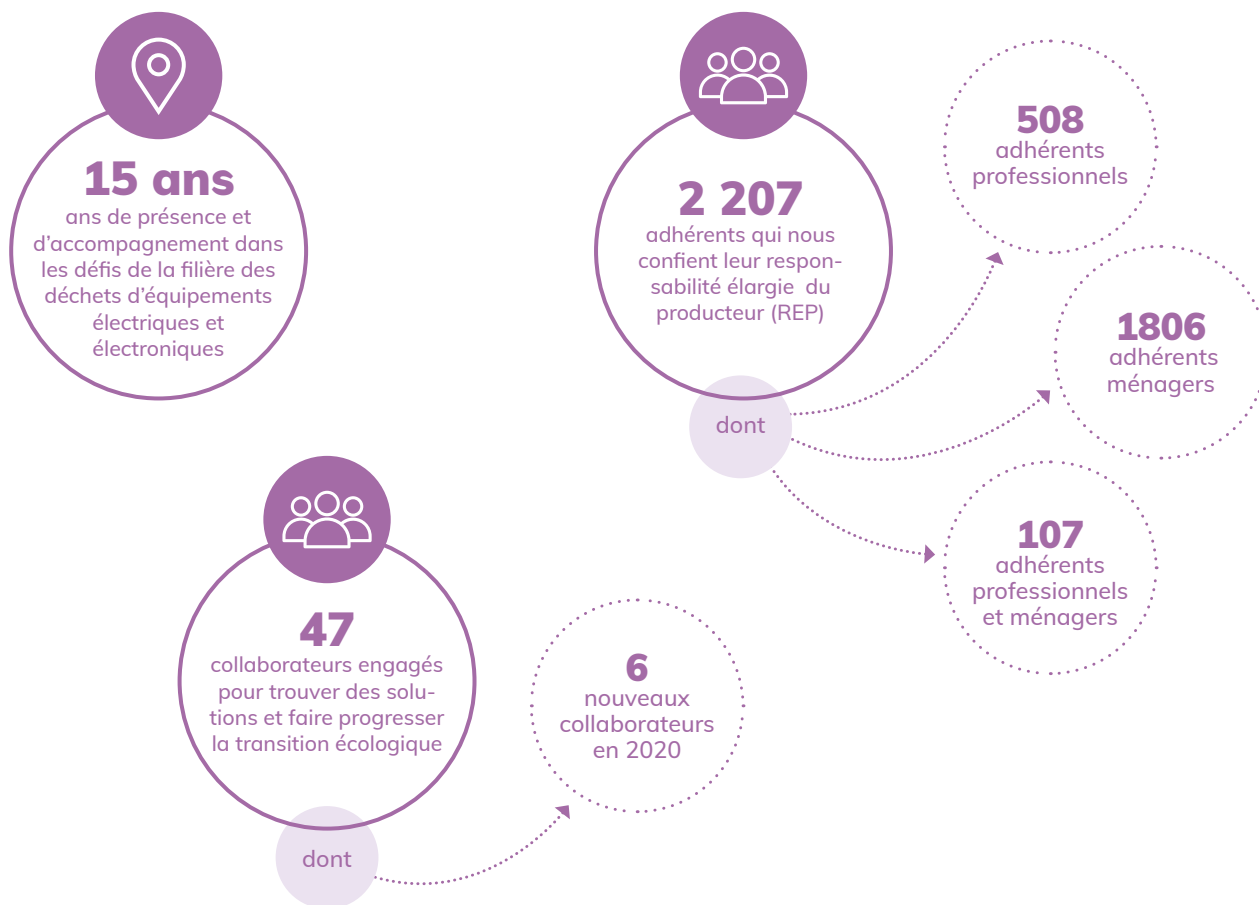




1. NOTRE ÉCO- ORGANISME EN 2020

1. NOTRE ÉCO-ORGANISME EN 2020

ECOLOGIC EN UN COUP D'ŒIL



NOS VALEURS & PRINCIPES EN TANT QU'ACTEUR D'UTILITÉ PUBLIQUE

- **Pragmatisme**, en s'appuyant sur toutes les solutions disponibles
- **Écoute, proximité et confiance** en nos adhérents et nos partenaires
- **Expertise et audace** pour toujours innover
- **Engagement**, en contribuant à la résilience de notre société par la gestion de ses déchets

NOTRE RÉSEAU NATIONAL DE COLLECTE

Un réseau optimisé de collecte pour les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ménagers et professionnels (DEEE) qui couvre toute la France métropolitaine, ainsi que la Guyane, La Réunion, Mayotte et la Martinique.

6 682
points de collecte
pour les DEEE
ménagers

2 062
points d'enlèvement
pour les DEEE
professionnels

160
points d'apport
pour les DEEE
professionnels

NOTRE RÉSEAU D'OPÉRATEURS PARTENAIRES AUDITÉS EN 2020

133

audits réalisés au total

99

sites de traitement et de regroupement
d'opérateurs prestataires

34

sites de partenaires gestionnaires
de déchets en contrat LTE¹
avec Ecologic

¹ Loi relative à la Transition Énergétique

PRENDRE PART AUX TRANSITIONS



NOS OBLIGATIONS

- Des objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une obligation de transparence impliquant de fournir des reportings détaillés aux pouvoirs publics et aux parties prenantes
- Une démarche de progrès continus
- Un contrôle strict du respect de la conformité de nos opérations
- Un devoir d'information et de sensibilisation de l'ensemble des parties-prenantes sur la filière et leur rôle

LES ENJEUX POUR RÉUSSIR UNE GESTION RESPONSABLE ET JUSTE DES DÉCHETS

- **Environnemental** : la consommation infinie des ressources naturelles n'a plus d'avenir
- **Économique** : le déchet est une ressource que nous nous devons de valoriser
- **Social** : la filière est créatrice d'emplois essentiels, notamment dans l'économie sociale et solidaire
- **Technologique** : il reste beaucoup à inventer pour que le déchet, en tant que ressource, présente des qualités identiques aux matières vierges, voire même des qualités supérieures pour parvenir à une économie circulaire à impacts positifs.

Pour participer à cette dynamique,
Ecologic s'engage dans les réseaux essentiels :



Membre
Alliance
Green IT



Membre
Institut national
de l'économie
circulaire



Membre
Mouvements des
Entrepreneurs de la
Nouvelle Economie



Membre
Entreprises,
territoires et
environnement

NOTRE ENGAGEMENT : INCARNER UN ÉCO-ORGANISME PERFORMANT, SANS GASPILLAGE...

Au service des producteurs, notre devoir est de garantir une filière saine et conforme. Notre mission est de développer les meilleures solutions, adaptées aux enjeux et aux spécificités de nos adhérents, avec la plus grande maîtrise des risques, de la qualité et des coûts.

Nous accompagnons nos producteurs adhérents dans leur engagement et proposons auprès de tous les détenteurs de déchets des systèmes de collecte innovants pour favoriser le réemploi, la réparation et le recyclage.

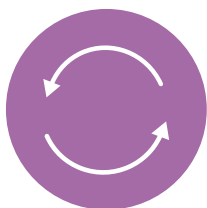
Nous souhaitons jouer un rôle moteur avec l'ensemble des filières REP pour faire avancer l'économie circulaire.

... AU SERVICE DE NOTRE AMBITION :

Contribuer au développement d'une production et d'une consommation durables, avec l'ensemble des acteurs de la filière.

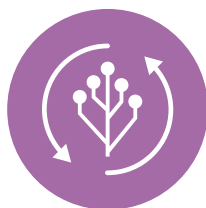


NOS THÉMATIQUES INCONTOURNABLES



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Du linéaire au circulaire, Ecologic s'engage pour faciliter le changement de nos modèles économiques.



NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Conscient des impacts environnementaux liés aux technologies de l'information, Ecologic s'engage avec ses adhérents et partenaires à prévenir les pollutions dues aux équipements informatiques en favorisant leur réutilisation et leur recyclage, et en contribuant à l'éco-conception des systèmes d'informations.



NOUVELLE ÉCONOMIE DURABLE

Ecologic s'engage aux côtés des acteurs qui sont conscients des impacts de leurs activités et qui souhaitent se développer durablement.

NOTRE CHAMP D'ACTION : LES DEEE

Ecologic est un des deux éco-organismes généralistes, agréés par l'État pour la prévention, la collecte, la dépollution et le recyclage **des déchets d'équipements électriques et électroniques**, que vous retrouvez souvent sous les acronymes DEEE ou D3E.

AVANT TOUT, QU'EST-CE QU'UN DEEE ?

« On entend par déchet, toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. » (Article L541-1-1 du Code de l'environnement)

Généralement, les équipements électriques et électroniques (EEE) sont tous les appareils qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques (ou qui les transfèrent ou les mesurent). Ils sont soit alimentés par des piles ou des accumulateurs, soit reliés au secteur par des prises électriques. (Article R543-172 du Code de l'environnement)

En fin de vie, ils deviennent ces fameux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

UN PÉRIMÈTRE ÉTENDU EN 2018

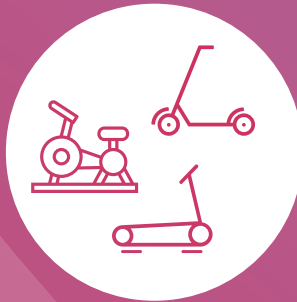
Le 15 août 2018, de nouveaux produits sont entrés dans le champ d'application de la réglementation française des DEEE, dont notamment :

- les groupes électrogènes ;
- les pièces détachées qui répondent à la définition des EEE ;
- les cartouches d'impression ;
- les luminaires y compris ménagers ;
- le matériel électrique comme les prises et les interrupteurs ;
- les Engins de Déplacement Personnels motorisés qui se sont développés très rapidement (trottinettes, hoverboards, vélos électriques, etc.)
- les objets connectés non couverts par une autre réglementation des déchets.

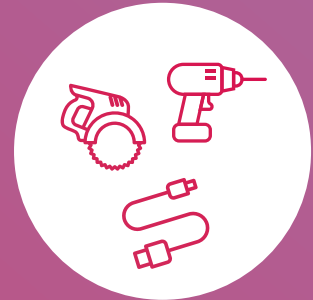
EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS DANS LE CADRE DE NOS AGRÉMENTS



ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES



ÉQUIPEMENTS DE
SPORT ET LOISIRS



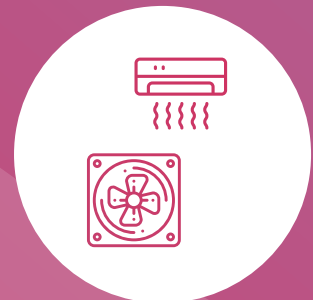
ÉQUIPEMENTS DE
BRICOLAGE ET OUTILLAGE



DISTRIBUTEURS
AUTOMATIQUES



ÉQUIPEMENTS
DU FROID



ÉQUIPEMENTS
DE GÉNIE CLIMATIQUE



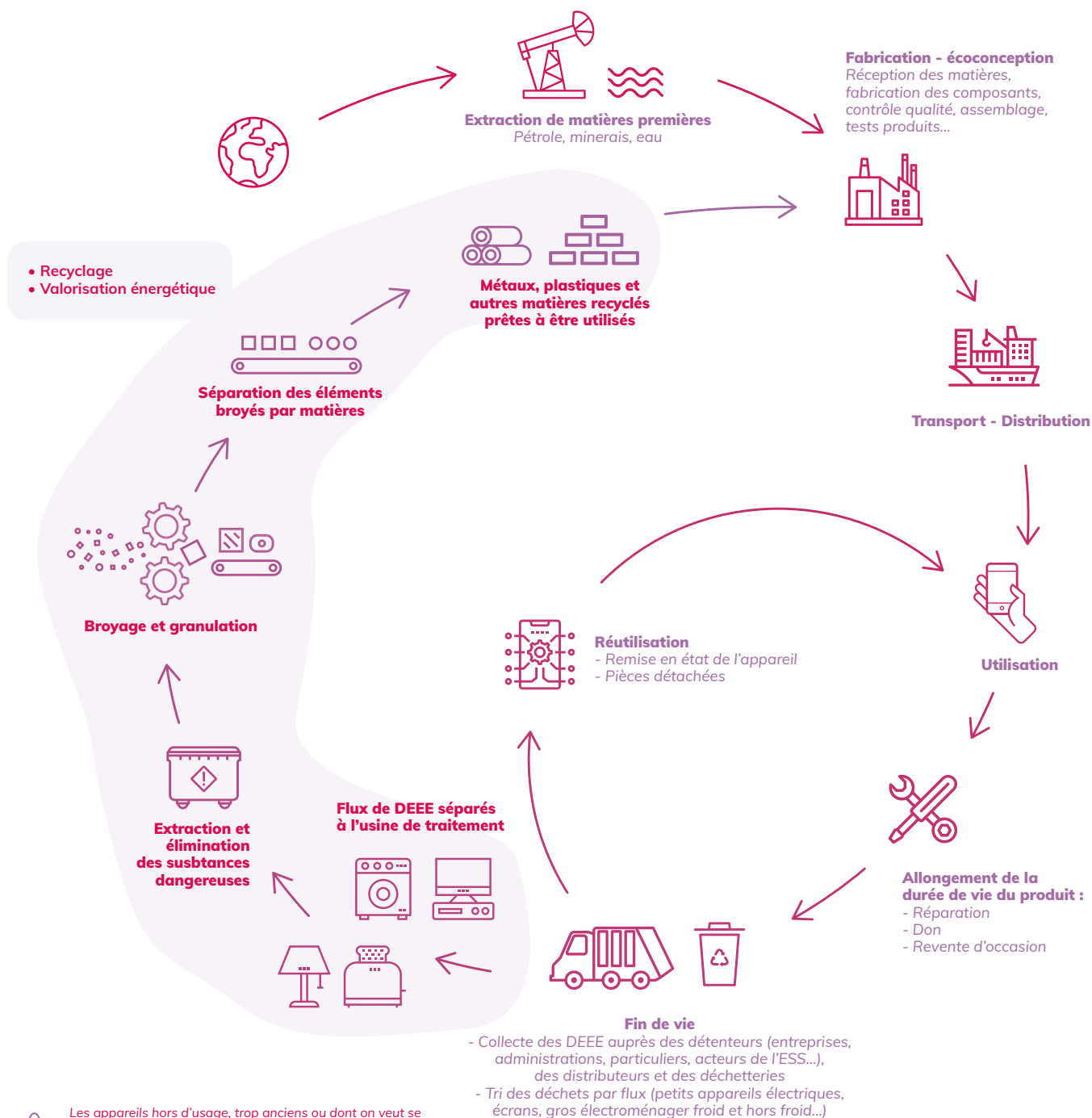
ÉQUIPEMENTS
DE CUISINE



CARTOUCHES ET
TONERS D'IMPRIMANTE



ÉQUIPEMENTS
GRAND PUBLIC



Les appareils hors d'usage, trop anciens ou dont on veut se débarrasser doivent toujours être déposés dans une borne prévue à cet effet ou remis à un distributeurs lors de l'achat d'un équipement équivalent, ou en déchetterie.



La poubelle barrée sur un appareil indique qu'il s'agit d'un appareil électrique ou électronique qui ne se jette jamais dans une poubelle classique.



GOVERNANCE : LE LANCEMENT DE NOTRE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales issues de la loi AGECE, et fidèle à notre vision d'une gouvernance collective, notre éco-organisme s'est engagé dans le cadre de son agrément transitoire sur les DEEE ménager à se doter d'un Comité des Parties Prenantes (CPP) en 2021, dont les travaux ont débuté dès le premier trimestre 2021. Ce comité représente l'ensemble des parties prenantes de notre filière et permet la pluralité des regards et de l'expression. Ce comité des parties prenantes concerne les EEE ménagers et professionnels.

LE FONCTIONNEMENT ET LES OBJECTIFS

Le comité des parties prenantes est désigné pour 3 ans renouvelables. Il se compose de 4 collèges représentant les acteurs de la filière, chacun comportant le même nombre de membres. À ceux-ci s'ajoute dans le cas de la REP DEEE, 1 représentant des distributeurs compte-tenu de leur obligation de reprise des produits usagés. Ce comité est consulté pour avis sur les sujets susceptibles de l'intéresser et nous avons obligation de le réunir au moins 1 fois par an, pour lui présenter le bilan de nos activités et nos orientations stratégiques à venir.

Parmi les sujets sur lesquels le comité des parties prenantes donne son avis, on retrouve notamment les évolutions des barèmes, les éco-modulations, les principes de passation de marché pour les opérateurs de prévention ou de gestion de déchet, les modalités d'attribution des fonds réparation et réemploi-réutilisation, les actions de communication...

LES PRODUCTEURS



LES OPÉRATEURS DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE



LES DISTRIBUTEURS



FOCUS SUR UN AUTRE MODÈLE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIF : LA COMMISSION INTER-FILIÈRES REP

La commission inter-filières REP est l'instance principale de gouvernance des filières dite CIFREP. À l'image du comité des parties prenantes, cette commission rassemble 5 collèges représentant chacun : les producteurs, les collectivités territoriales, les associations, les opérateurs de gestion des déchets, l'Etat.

Elle se prononce sur les textes réglementaires encadrant les REP, notamment les cahiers des charges des filières et les dossiers d'agrément des éco-organismes. Ainsi, Ecologic a défendu son dossier de demande d'agrément pour la gestion des DEEE ménagers pour la période transitoire 2021, préalable à la révision du cahier des charges d'agrément, le 16 décembre 2020, sur 6 enjeux identifiés pour l'année 2021 préparatoire à la nouvelle période d'agrément 2022-2027 :

1. Capter le gisement disponible et augmenter la collecte
2. Améliorer la performance du traitement et de la réutilisation
3. Accélérer la prévention
4. Mettre en œuvre les mécanismes de la loi AGECL
5. Accompagner la double transition du numérique et de l'écologie
6. Assurer les finances, la trésorerie et le fonds de garantie

NOTRE ACTIONNARIAT

Ecologic compte 11 actionnaires, 10 sont des metteurs sur le marché. À ceux-ci s'ajoute la Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME).

Chaque actionnaire possède 6 actions d'une valeur de nominale de 1 000€ et dispose des mêmes droits de vote. Son actionnariat est ouvert à tout producteur ou metteur sur le marché. L'ensemble des actionnaires constitue le comité opérationnel d'Ecologic qui se réunit au moins 5 fois par an pour définir la stratégie et les éléments budgétaires de la société, notamment les barèmes des contributions.

Une assemblée générale a lieu au moins une fois par an pour la clôture des comptes. Le censeur d'État y est invité et participe à tous les comités opérationnels, ainsi qu'aux assemblées générales. Il a également accès à toutes les informations financières de la société à sa demande.

Les comptes d'Ecologic sont audités par Monsieur Laurent Delcourt du cabinet PWC Entrepreneur France, commissaire aux comptes. Conformément à ses statuts qui définissent son but non lucratif, aucun dividende n'est versé et les capitaux propres sont maintenus à leur valeur nominale de 66 000€ augmentée de la réserve légale de 7 800€.

La gouvernance d'Ecologic est complétée par différents dispositifs issus de l'agrément 2015-2020 qui permettent de garantir l'efficacité, la qualité et la conformité de toutes nos opérations.



LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE : UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Obligation formulée par les pouvoirs publics aux éco-organismes, ce contrôle périodique a pour but de vérifier que l'éco-organisme titulaire d'un agrément respecte bien le cahier des charges de l'agrément en question.

Il s'appuie sur une grille prédéfinie, qui s'applique à l'ensemble des éco-organismes titulaires du même agrément, et ce pendant toute sa durée.

À partir de constats objectifs, il permet à l'éco-organisme de démontrer sa conformité aux cahiers des charges. Si le contrôle périodique met en évidence des écarts par rapport à l'attendu, l'éco-organisme établit un plan d'actions correctives qui permet aux pouvoirs publics d'être informés des moyens mis en place par le titulaire de l'agrément pour rectifier son dispositif et ainsi se mettre en conformité.

Cet instrument joue donc un rôle de garantie auprès de l'ensemble de nos parties prenantes et permet de mesurer la progression de nos performances. Il est réalisé par un tiers indépendant accrédité par le COFRAC, à deux occasions pendant la durée de l'agrément (6 ans). Notre éco-organisme étant titulaire de deux agréments sur les DEEE (ménagers et professionnels), ce type de contrôle a été réalisé à quatre reprises depuis 2016.

Ce contrôle est une réelle opportunité pour nous :

- il nous a favorablement contraints à construire au fil des années un outil de surveillance interne de suivi de nos engagements réglementaires, en particulier ceux propres aux exigences de traitement des DEEE, dans une démarche d'amélioration continue,
- il démontre objectivement notre respect des cahiers des charges établis par les pouvoirs publics,
- il nous permet de mettre en avant les progrès réalisés. Les taux de conformité ont ainsi augmenté entre les deux contrôles périodiques, que ce soit sur les DEEE ménagers ou professionnels.

Nombre de points de contrôle applicables et résultats quantitatifs obtenus :

Synthèse quantitative 4 contrôles périodiques	Agrément DEEE ménagers		Agréments DEEE professionnels	
Année	2016	2019	2017	2020
Nombre points de contrôle applicables	141	139	86	91
Nombre NC* (*non conformités)	14	11	10	6
% Conformité	90,1%	92,1%	88,4%	93,4%

On voit la progression de la performance d'Ecologic :

- DEEE ménagers : conformité passée de 90,1% à 92,1% en 2019
- DEEE professionnels : conformité passée de 88,4% à 93,4% en 2020



« Faire mieux demain qu'hier, en mettant en œuvre des outils adaptés, c'est notre intention ! Les efforts déployés en ce sens sont illustrés par le fait qu'Ecologic soit certifié ISO 9001 et 14001 depuis de nombreuses années.

Le contrôle périodique s'inscrit dans cette démarche de progrès et nous livre un regard extérieur sur notre activité. L'expérience des 4 contrôles imposés depuis 2016 nous apporte de la matière pour l'élaboration du futur programme d'autocontrôle d'Ecologic, en application du décret de novembre 2020 portant réforme de la REP. »

Céline Pourprix • Responsable conformité et qualité, Ecologic



QUELQUES REPÈRES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE DEEE

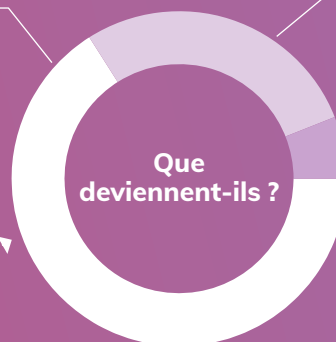
Les chiffres de cette double page sont issus du dernier rapport de l'ADEME, basé sur les données 2017 concernant les déchets de tous types et 2019 concernant les DEEE.

QUELQUES REPÈRES SUR LES DÉCHETS EN FRANCE



326 M
de tonnes de déchets
produits en 2017,
soit 4,9 tonnes
par habitant

66%
Recyclage/
Remblayage
+13% en 10 ans



28%
Élimination
-15% en 10 ans

6%
Valorisation
énergétique
+59% en 10 ans*

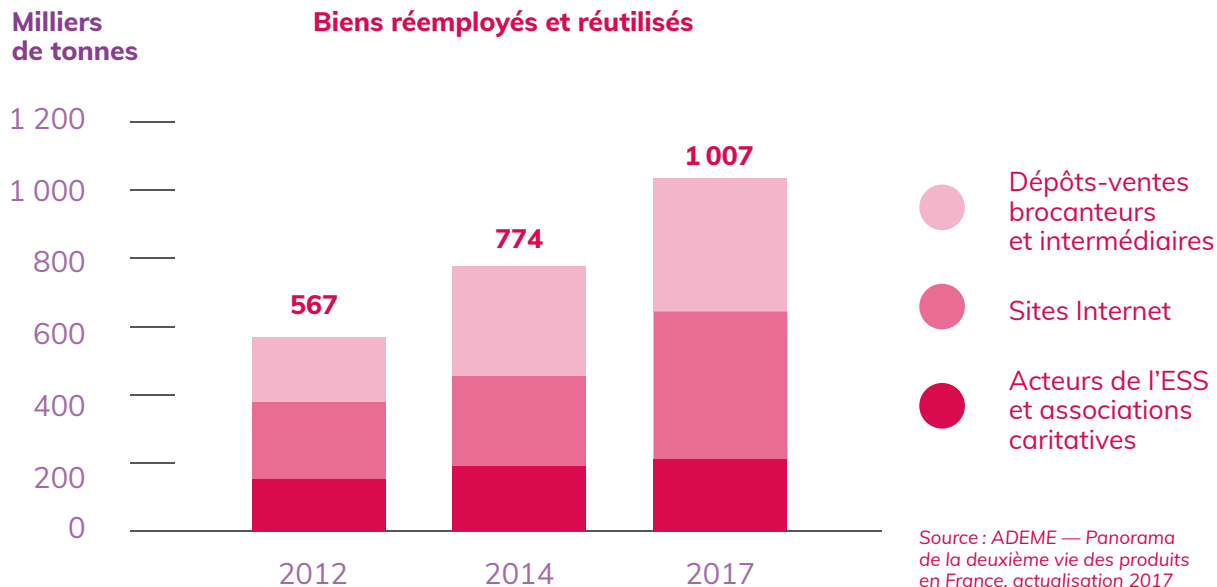
23 M
de tonnes
de CO₂ évitées
par le recyclage

11 M
de barils de pétrole
évités par la
production
énergétique

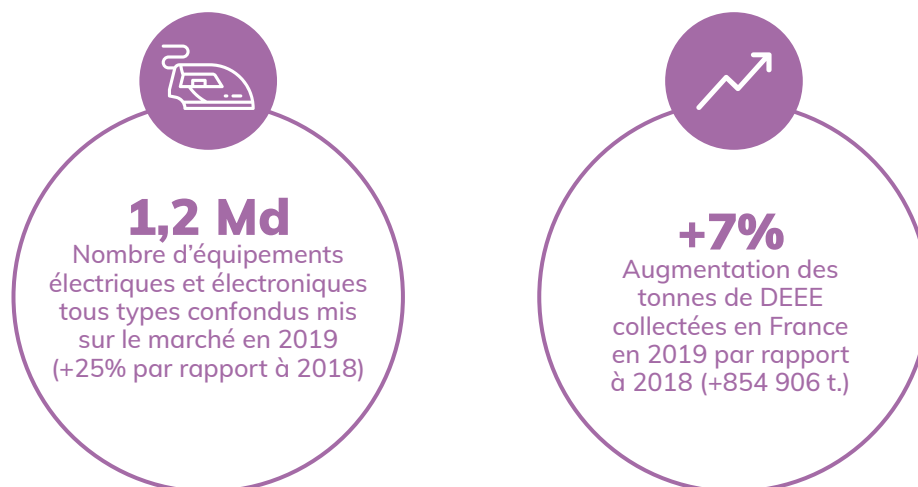
111 650
emplois directs

* à rapporter au tonnage de déchets générés en 10 ans qui a lui aussi évolué.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE BIENS MÉNAGERS RÉEMPLOYÉS ET RÉUTILISÉS DEPUIS 2012, SELON LES ACTEURS DU RÉEMPLOI



LES DEEE, UNE FILIÈRE TRÈS PRÉSENTE DANS NOTRE QUOTIDIEN



Source : ADEME - Equipements électriques et électroniques : données 2019 - Rapport annuel de la filière 2020

2020 EN CHIFFRES

ECOLOGIC, ACTEUR MOTEUR DANS LA FILIÈRE



227

producteurs nous ont rejoint et confié leur mise en conformité, soit une augmentation de 6,31%.



51,9%

part des DEEE captés par Ecologic, pour les catégories où notre éco-organisme est titulaire des agréments, soit 23,7% des tonnages totaux.



Les conséquences de la crise sanitaire : saturation de DEEE à la déchetterie du Pertuis, en attente d'être évacués lors du premier confinement.

UNE VUE CHRONOLOGIQUE DE LA COLLECTE (PERTURBÉE) DE DEEE MÉNAGERS EN 2020

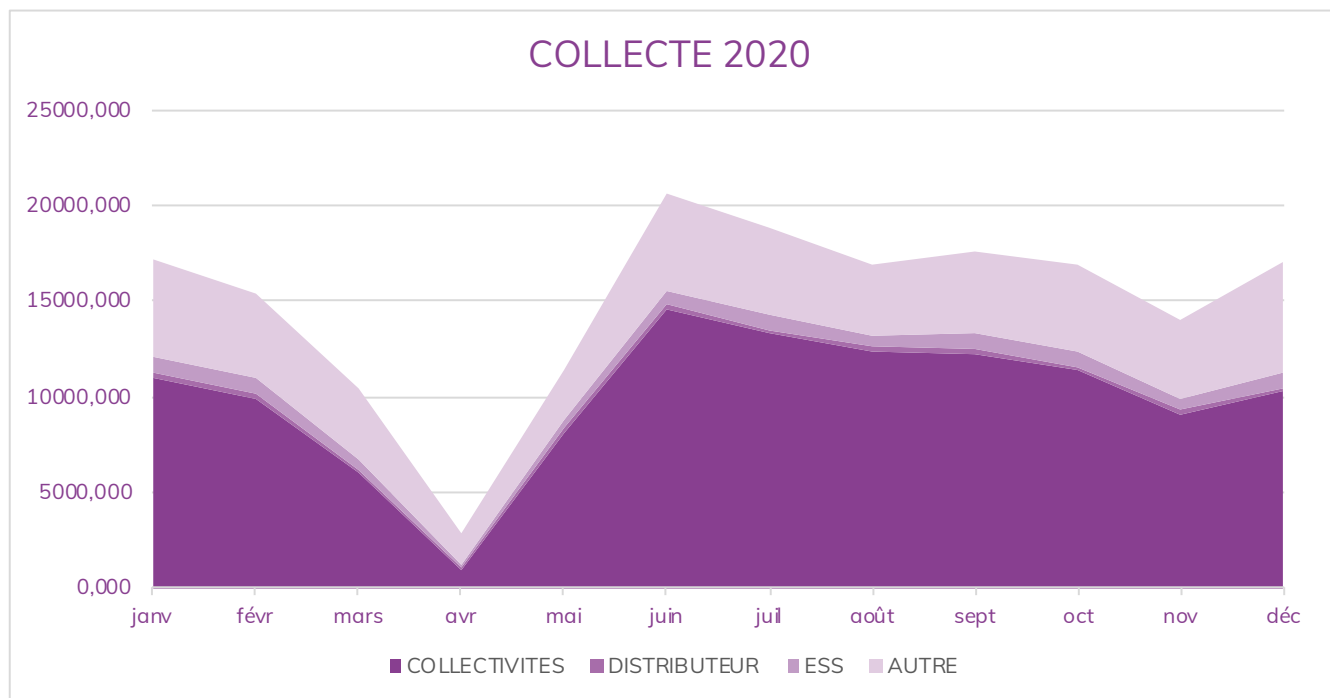
Le confinement strict que nous avons connu à partir de la mi-mars s'est clairement fait ressentir sur la collecte de DEEE ménagers. Quelques chiffres pour illustrer ce phénomène :

17 742

L'écart, en tonnes, entre
la collecte totale du
mois d'avril et du mois
de juin

1,59%

La part de la collecte
d'avril dans le total de
l'année 2020





LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

JANVIER

- 30/01 : Visite des ateliers du bocage (Tour de France n°2)
- 31/01 : Commission Mixte dédiée Cuisines pro avec SYNEG



FÉVRIER

- 04/02 : Lancement de la filière 360, dédiée aux EDP avec la FP2M et SCRELEC
- Publication d'un état de l'art en sciences comportementales « Incitations financières, sentiment de responsabilité et implication » suite à l'expérience de collecte menée avec Yoyo en 2019
- 25/02 : Up Conférence-projection exclusive du documentaire « Welcome to Sodom » en partenariat avec Point de Mir : sensibilisation aux fuites de DEEE



MARS

- 17/03 : Mise en place du confinement national et très faible activité de collecte, notamment dans les déchetteries
- Tous les collaborateurs d'Ecologic s'organisent en télétravail pour assurer la continuité des missions de l'éco-organisme



AVRIL

- Lancement du site www.valorestopro.com, portail dédié au secteur des cuisines professionnelles et métiers de bouche pour gérer leur DEEE et DEA



JUIN

- 9/06 Webinaire GT Producteurs PRO (projet barème 2021)
- 22/06 Webinaire producteurs (LAGEC)
- Forte reprise d'activité de la collecte, avec une très grande progression des dépôts en déchetteries.



JUILLET

- 9/07 Webinaire producteurs (Perspective de la filière et présentation du rapport d'activité 2019)
- Jury aux GreenTech Verte du Min TRansitionTRasition ECologique
- Ecologic rejoint la chaire Gouvernance et Régulation de Dauphine
- Audition par la rapporteure de la loi anti-gaspillage et économie circulaire au Sénat

SEPTEMBRE

- Remontée spectaculaire des tonnes collectées depuis le déconfinement
- Résultats de l'Etude Katalyse mener pour améliorer la collecte auprès des entreprises et administrations
- 07-08/09 : Salon PRODURABLE et lancement WE(ee)TRI
- 22/09 : Participation/visite du salon PRODAYS dédié au cycle et à la mobilité
- Lancement du contrôle périodique agrément DEEE professionnel

OCTOBRE

- 01/10 : Workshop « RSE & Responsabilité Numérique » - Club Affaires Suresnes
- Lancement de l'opération Recycler c'est Aider pour le Téléthon 2020
- Opération-test de la collecte solidaire de téléphones portables en entreprise, destinés en priorité au réemploi, service développé avec les Ateliers du Bocage et participant au Téléthon
- L'Union Sport & Cycle choisit Ecologic pour accompagner la mise en place de la future filière REP Articles de Sport & Loisirs (ASL), qui entrera en vigueur le 1er juillet 2022
- 15/10 : En partenariat avec The GreenCloudWorkshop et à l'occasion de la Journée Internationale des Déchets Electroniques (IEWD), webinaire sur « La gestion durable du numérique en entreprise »
- « La face cachée de la transition énergétique et numérique »



« Lors de la période de confinement, la majorité des déchetteries (notre principale source de collecte) ont fermé, tout comme une grande partie des entreprises détentrices de DEEE de notre réseau.

Nous avons poursuivi notre activité, notamment avec la collecte dans les Outre-Mer et au sein des établissements hospitaliers, que nous avons débarrassés des DEEE encombrants pour répondre à leur besoin de place.

À l'inverse, lors du déconfinement, les DEEE ont afflué et le mois de juin a été un mois record. Nous avons géré cette reprise soudaine en lien avec les opérateurs qui étaient alors, encore parfois en sous-effectif. Au moyen d'un pilotage fin et quotidien, nous avons fait tout notre possible pour fluidifier les opérations de collecte et de traitement, avec la mobilisation de toute l'équipe Opérations d'Ecologic, qui a su faire preuve de disponibilité, de réactivité et de professionnalisme, tout en étant en télétravail. »

Bruno Rivet • Directeur des achats et des opérations, Ecologic



NOVEMBRE

- Lancement du site e-reparation.org
- Lancement de la thèse de Yuemin DENG en collaboration avec le CEA sur l'extraction des terres rares
- 17/11 : Remise des Trophées Valo Resto Pro lors d'EquipHotel WEEK, à ODIC et VESTO, récompensés pour leur engagement environnemental
- Conclusions de la thèse de recherche de Rachel Horta sur l'élaboration d'indicateurs pertinents pour la filière DEEE
- Exploration terrain au Sénégal dans le cadre des recherches menées sur les exports illégaux de DEEE

DÉCEMBRE

- Déploiement de la campagne inter-filières dans les territoires d'outre mer, avant le lancement de la nouvelle campagne 3R en métropole en janvier 2021
- Nouveau seuil fixé à 250kg pour un enlèvement gratuit des DEEE pro
- Prolongation exceptionnelle de l'opération Recycler c'est Aider-Téléthon 2020 jusqu'au 31 janvier 2021
- 23/12 : agrément de transition pour 1 an pour la gestion des DEEE ménagers

LES NOUVELLES TÊTES DE 2020

ILS ONT REJOINT ECOLOGIC

Focus sur les nouveaux collaborateurs qui ont rejoint l'aventure Ecologic en 2020. Leur arrivée correspond notamment à l'ambition d'un meilleur maillage territorial et à une volonté de renforcer la communication de notre éco-organisme.



Juliette NICOLAS • Responsable de Développement Régional Centre-Est, Ecologic

Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

Après avoir travaillé dans l'économie circulaire du côté de l'entreprise « détentrice de déchets », je souhaitais découvrir le côté collecte/recyclage, dans un éco-organisme doté d'une mission d'utilité publique. L'aspect nouvelles technologies m'intéresse aussi : comment œuvrer pour en réduire l'impact ?

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

Récupérer un maximum de DEEE qui partaient dans les mauvaises filières : incinération, enfouissement, export illégal, recyclage non conforme...

Mon poste a été créé avec la définition d'une 5^{ème} région « Centre-Est » pour développer les partenariats de collecte des DEEE. J'espère dynamiser les partenariats sur ce territoire. »

En deux mots, comment qualifieriez-vous cette expérience au cœur d'une année particulière, marquée par la crise sanitaire ?

Adaptabilité : il a fallu développer ses compétences en télétravail, visio-conférences, rendez-vous clients en extérieur, reports de rendez-vous, problèmes de collecte...

Soutien : je me suis sentie soutenue par toute l'équipe lors de ma prise de poste entre deux confinements, que ce soit en présentiel ou virtuellement !



Lauryn AZZOPARDI • Alternante dans l'équipe
Communication, Ecologic

Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

J'ai rejoint Ecologic dans le cadre de mes études en communication digitale, avec la volonté de mettre en pratique la théorie acquise au cours de mon cursus...

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

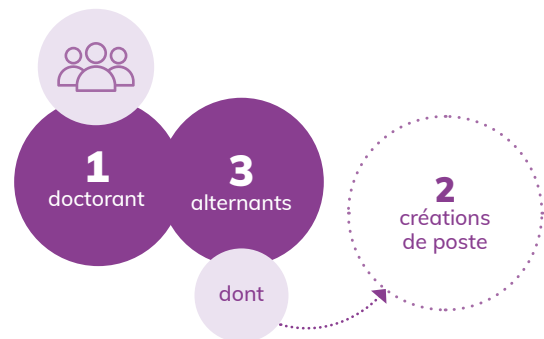
Au sein d'Ecologic, je contribue à la mise en œuvre des actions de communication et, plus précisément, à la réflexion en cours sur l'usage et le suivi des outils digitaux. Mon regard extérieur et ma jeunesse représentent, je l'espère, deux atouts pour construire des messages compris de tous et notamment des publics jeunes.

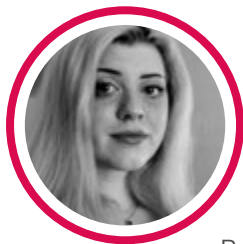
En deux mots, comment qualifieriez-vous cette expérience au cœur d'une année particulière, marquée par la crise sanitaire ?

Je suis reconnaissante d'avoir pu intégrer une entreprise en alternance dans ce contexte particulier. D'un point de vue professionnel, il a simplement fallu s'adapter au télétravail. Il est vrai qu'il est dommage de ne pas avoir vu tout le staff en personne, mais je ne perds pas espoir !

LA JEUNESSE À L'HONNEUR

Cette année, Ecologic a recruté plusieurs jeunes profils : 3 alternants (dont 2 créations de poste, 1 doctorant en contrat CIFRE) pour répondre à une volonté de former nos ressources humaines, favoriser l'innovation et la créativité en matière de traitement des déchets et d'économie circulaire. Il est aussi important pour notre éco-organisme de favoriser l'emploi des jeunes dans un contexte sanitaire compliqué.





Morgane LOTON • alternante dans
l'équipe Communication, Ecologic

*Pourquoi avez-vous
rejoint Ecologic ?*

Rejoindre Ecologic est une chance de découvrir le milieu de la communication à travers le prisme de l'environnement et de la RSE qui sont des sujets toujours plus proéminents. Je sais que cette expérience me servira à l'avenir. »

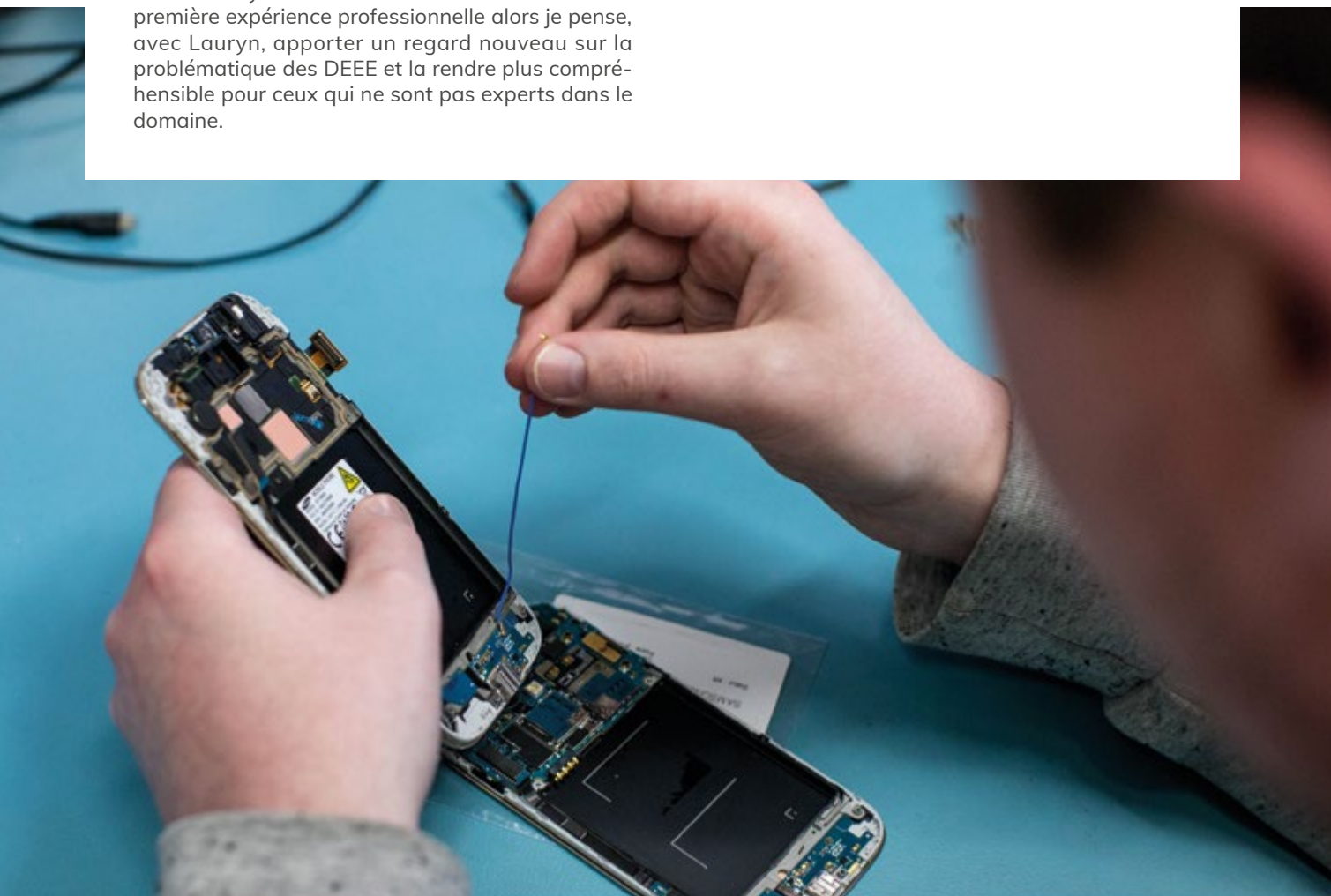
*Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à
Ecologic aujourd'hui ?*

Ce que je souhaite apporter à Ecologic c'est avant tout mon dynamisme et ma créativité. C'est ma première expérience professionnelle alors je pense, avec Lauryn, apporter un regard nouveau sur la problématique des DEEE et la rendre plus compréhensible pour ceux qui ne sont pas experts dans le domaine.

*En deux mots, comment qualifieriez-vous cette
expérience au cœur d'une année particulière,
marquée par la crise sanitaire ?*

Cette année est une découverte de A à Z en ce qui me concerne. Nouvelle école, nouveau rythme (alternance), premier travail... Pourtant je ne me suis pas sentie lésée, au contraire ! L'équipe d'Ecologic -et tout particulièrement Elisabeth- a su m'accueillir, m'accompagner et m'apprendre malgré la distance imposée par le contexte sanitaire.

Ce qui ressort de cette expérience c'est avant tout de la passion et de l'engagement de tout Ecologic. En somme, beaucoup de positivité !





Pierre-Henri DARIMONT • Chargé de clientèle, Ecologic

Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

Le choix de travailler pour Ecologic n'est pas quelque chose d'évident pour moi. Passionné par l'automobile, je m'imaginai plutôt au sein d'une marque allemande. Bien sûr, j'ai toujours eu une réflexion sur l'écologie (tri des déchets, réduction de consommation de CO₂, etc.), mais je ne pensais pas à l'origine travailler dans ce domaine. À vrai dire, je n'avais pas idée qu'il existait de telles entreprises pour le recyclage des déchets électriques et électroniques. Alors quand l'occasion s'est présentée, je l'ai saisie pour découvrir ce monde et m'y impliquer davantage. De plus, Ecologic se déploie au plan national et son action concerne tout le monde (particuliers et professionnels). Le challenge de contacter de nouvelles entreprises dans ce domaine est très intéressant et excitant.

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

Le recyclage est un domaine en pleine évolution : on le constate avec les nouvelles REP qui sont mises en place et aussi le fait que les jeunes de mon âge se mobilisent de plus en plus dans ce devoir. C'est pour moi une vraie première expérience professionnelle. Mon rôle est de développer certains secteurs (VAE, mobilité électrique), c'est très stimulant. Ce que je souhaite apporter à Ecologic, c'est une soif d'apprendre et une force de travail mobilisées au service des engagements d'Ecologic.

En deux mots, comment qualifieriez-vous cette expérience au cœur d'une année particulière, marquée par la crise sanitaire ?

J'ai eu la chance d'arriver fin juillet, une période où la vie de bureau avait repris. Cela m'a permis de m'intégrer rapidement au sein de l'entreprise et de prendre connaissance des sujets et de la réglementation plus facilement. Les reconfinements ultérieurs n'ont pas affecté la bonne collaboration, avec une vraie implication de la part de ma responsable.

Les deux mots qui me viennent à l'esprit pour qualifier cette période un peu inattendue seraient « enrichissante » et le « challenge ». Enrichissante d'un point de vue personnel on apprend à se connaître, et on découvre une nouvelle façon de travailler. Pleine de challenges pour arriver à rester en contact avec nos adhérents et proposer de nouvelles méthodes plus adaptées au télétravail.



Amandine DOMINIAK •
Administratrice des opérations, Ecologic

Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

C'est l'opportunité pour moi de combiner mes valeurs et mon appétence pour les opérations. Ecologic me permet d'être actrice du changement.

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

Je souhaite apporter mon expérience opérationnelle pour développer des processus performants tout en visant la satisfaction des utilisateurs. Il s'agit également de maîtriser les outils pour viser l'amélioration continue.

En deux mots, comment qualifieriez-vous cette expérience au cœur d'une année particulière, marquée par la crise sanitaire ?

Bienveillance et ténacité sont les deux mots que je retiendrais pour l'année 2020.



Yuemin DENG • Doctorante, Ecologic

Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

J'ai rejoint Ecologic afin de participer au développement d'un projet de recherche innovant permettant de mettre en application mes connaissances et ma pratique de chimiste. Ce projet de thèse vise à extraire de manière verte des composés de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

Au cours de ma thèse CIFRE avec Ecologic, je souhaitais user de ma maîtrise de chimiste afin de développer les procédures pour la valorisation des déchets. Mes connaissances en chimie moléculaire et en ingénierie seront mises à profit de ce projet et idéalement, la méthode d'extraction qui est développée permettra d'obtenir un procédé innovant et rentable.

En deux mots, comment qualifieriez-vous cette expérience au cœur d'une année particulière, marquée par la crise sanitaire ?

Malgré mon arrivée en plein début de crise sanitaire, Ecologic a su m'accueillir et m'assurer un suivi afin de me permettre de poser les bases solides du projet, même si le manque d'interactions sociales est malheureusement une conséquence inévitable de la crise. La manipulation en laboratoire a été quelque peu ralentie mais le projet suit son cours et le planning reste tout de même respecté.

LES OBJECTIFS DE NOS RECRUTEMENTS

- Répondre aux défis de la collecte
- Déployer des solutions répondant aux spécificités des secteurs de nos adhérents
- Adapter nos services aux besoins de nos clients et partenaires
- Accompagner les évolutions des filières REP
- Participer au développement des connaissances nécessaires à une filière performante
- Maîtriser au mieux la qualité de la filière
- Contribuer à la compréhension des enjeux liés aux déchets



COURANTS POSITIFS

Actualités internes pour et par ceux qui contribuent au quotidien aux missions d'Ecologic... BONNE LECTURE !

Prochainement, nous vous adresserons un bref questionnaire pour recueillir votre opinion sur le site, le contenu et la forme de cette newsletter interne - version 0, afin de pouvoir l'améliorer.

À NOTER !



COVID 19 : Horaires de bureau aménagés

Le couvre-feu de 18h à 6h est applicable jusqu'au 31 janvier, les horaires de bureau proposés sont les suivants :

Lun-jeudi : 8h30/9h - 17h/17h30
Ven : 8h30/9h-16h30/17h

Merci de remplir [une attestation](#) de déplacement si besoin.



PROCHAINE REUNION DU CSE : 26 janvier 2021

Les délégués du personnel attendent vos remarques, vos questions ou autres suggestions en prévision de la prochaine réunion du comité social et économique. [N'hésitez pas à leur écrire ici !](#)



TELETHON : On compte sur vous !-)

Derniers jours pour booster les tonnes collectées !

Fin de la campagne de collecte solidaire au profit de l'AF36- Téléthon le 31 janvier 2021.

On compte sur vous [diffuser le message](#) et multiplier les tonnes, pour eux !

EXPERIMENTATIONS EN COURS...

Bornes à PAM

Suite au succès de notre expérimentation, Ecologic et Versailles Grand Parc poursuivent l'opération "bornes à PAM" pour 6 mois.

L'ensemble des citoyens du territoire peuvent se débarrasser de leurs petits appareils électriques usagés en les déposant dans ces bornes hors site, situées à des endroits stratégiques et facile d'accès. Pour mieux les en informer, Ecologic en collaboration avec VGP, a réalisé des affiches qui sont déposées dans les services publics (bibliothèques, mairies...).

Une façon de voir si l'ajout de ce type de support de communication a une incidence sur les tonnes collectées... A suivre !



La nouvelle newsletter interne d'Ecologic

ECOLOGIC S'ADAPTE À LA CRISE SANITAIRE

Déjà habitués au télétravail, nous nous sommes rapidement adaptés en équipant tous les collaborateurs avec les outils nécessaires pour remplir leur mission dans les meilleures conditions possibles :

- matériel informatique (PC, écrans, casques, etc) et accès,
- téléphone sur VoIP permettant de rester joignable « comme au bureau »,
- mise en place d'Office 365 facilitant le travail collaboratif et les réunions en visio,
- support technique « hotline interne » performant et réactif,
- participation financière à l'équipement de mobilier pour apporter du confort et prévenir des TMS liés au télétravail,
- réunions d'équipe,
- messages RH réguliers pour rappeler les mesures sanitaires appliquées par Ecologic et les gestes barrières.



2. ECOLOGIC EN ACTIONS



2. ECOLOGIC EN ACTIONS

ZOOM SUR 6 ANS AU CŒUR DE LA FILIÈRE DEEE

Depuis 2006, Ecologic est au cœur de la filière DEEE. Son dernier agrément DEEE ménagers a été renouvelé en 2014. Retour en quelques points sur 6 ans d'animation de notre filière.

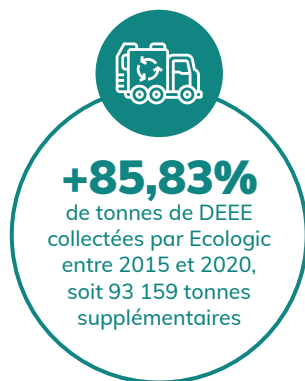
UNE COLLECTE EN DÉVELOPPEMENT

Parmi nos actions phares, nous avons :

- amélioré notre performance de collecte et opérationnelle sur le réseau existant notamment en déchetterie,
- mis en œuvre des collectes de proximité,
- développé notre plateforme e-dechet.com pour améliorer l'accès aux solutions proposées par Ecologic. Ce portail internet réservé aux professionnels en est aujourd'hui à sa sixième version. Il propose plusieurs solutions de collecte pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises et administrations (collecte inter-entreprise, collecte simultanée des déchets électriques et d'éléments d'ameublement provenant des grandes cuisines...) ou encore, des services tel que WE(ee)Tri qui permet à toute entreprise d'encourager le bon geste de tri en engageant ses salariés dans une action

RSE. Plus que la simple collecte des déchets électriques professionnels, l'entreprise offre ainsi, un service de proximité à ses collaborateurs en déployant des bornes de collecte dans ses bureaux, pour récupérer les déchets ménagers de ses salariés.

- déployé la contractualisation avec les gestionnaires de déchets (IT, déchets métalliques notamment). Ce travail, mené avec les acteurs opérationnels dont l'ESS, permet d'intégrer dans la filière et de contrôler des opérations réalisées directement auprès des détenteurs de déchets en conformité avec les exigences réglementaires de traitement des DEEE.
- renforcé notre connaissance des gisements par des études permettant de bien comprendre la réalité des déchets DEEE : où sont-ils ? Comment garantir le meilleur traitement ?
- mené des travaux et études sur des sujets emblématiques comme le téléphone portable,
- mis en place des expérimentations de collecte, souvent sur la base d'études comportementales, pour continuer à innover et calibrer les bonnes solutions de collecte.



UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ POUR LES PRODUCTEURS

Notre rôle est d'assurer la conformité des producteurs. Mais c'est aussi de notre devoir de les accompagner sur ces enjeux d'économie circulaire. Tout au long de ces six années d'agrément, nous avons écouté, réagi, fourni des solutions pour nos producteurs adhérents. Parmi celles que nous avons portées, nous avons notamment :

- mis en place d'une réponse adaptée au nouveau champ d'application du régime de responsabilité élargie du producteur établi pour les DEEE, dit « open scope » (si le produit fonctionne grâce à l'électricité alors il est concerné par la réglementation DEEE sauf exception) et entré en vigueur le 15 août 2018, concernant les cartouches et toners ;
- contribué aux travaux sur l'éco-modulation notamment aux études et travaux sur l'amélioration du dispositif ;
- conçu de nombreux webinaires d'information et de sensibilisation ;
- procédé à une refonte des outils
- de gestion de la relation, pour faciliter la collaboration avec les producteurs.

AMÉLIORATION ET CONFORMITÉ DES OPÉRATIONS

Pendant ces 6 années, nous avons mené une démarche d'amélioration continue de nos opérations. Parmi les dispositifs mis en oeuvre :

- la mise en place du Weelabex, label européen qui définit les normes de traitement des DEEE,
- le contrôle de l'ensemble des opérateurs et gestionnaire de déchets,
- sur un sujet important comme les plastiques, nous avons défini et mis en oeuvre des pratiques de bonne gestion de ces déchets,
- le développement par nos partenaires de nouvelles solutions de traitement tant pour les DEEE que les fractions issues des DEEE comme les plastiques ou des cartes électroniques,
- des travaux académiques pour mieux mesurer la performance environnementale de la filière ou développer des procédés nouveaux pour capter les matières stratégiques.

ENTRETIEN AVEC SARAH MAISONNEUVE, DIRECTRICE ADJOINTE EN CHARGE DU PÔLE ENVIRONNEMENT, LES ATELIERS DU BOCAGE

Les Ateliers du Bocage sont une entreprise d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs, l'un des acteurs qui comptent de l'économie sociale et solidaire. Son expertise en matière de tri et de réemploi, sur des activités environnementales, des activités numériques solidaires et des activités locales, est reconnue depuis près de 30 ans.

Depuis de nombreuses années, Ecologic collabore avec Les Ateliers du Bocage pour promouvoir la réparation et le réemploi.



Vous avez mené une opération commune avec notre éco-organisme de collecte de téléphones portables. Pouvez-vous nous parler de ses objectifs ?

C'est notre action commune phare. Nous avons lancé en octobre cette opération qui visait la collecte et le réemploi de téléphones usagés en entreprises. Ecologic en a profité pour lier cette opération à son engagement pour le Téléthon : chaque box collectée donnait lieu à un versement pour le Téléthon.

Le fonctionnement est simple : les box sont envoyées à des entreprises qui incitent leurs salariés à y déposer leurs téléphones portables professionnels et personnels. La box nous arrive aux ateliers et nous trions le contenu : nous fléchons vers le réemploi tout ce qui peut l'être et

envoyons le reste au recyclage pour récupérer les matières. Pour l'heure, le taux de réemploi reste faible, car ce sont parfois de vieux téléphones difficiles à réemployer, mais cette opération envoie un signal positif à tous ceux qu'elle sensibilise.

Initialement, cette offre était payante pour couvrir nos coûts de collecte et de traitement. Le prix était un frein, et Ecologic s'est proposé de prendre en charge une bonne partie des coûts, nous permettant de toucher bien plus d'entreprises. Pour nous, c'est une vraie opportunité de collecter plus de téléphones mobiles. Une opportunité environnementale bien sûr, car le geste de tri est positif, mais aussi la possibilité de créer des emplois à fort impact.

Avec 10 000 téléphones collectés, nous créons un emploi, potentiellement en insertion. C'est l'une de nos missions : accompagner des personnes éloignées de l'emploi (non employées depuis plus de 2 ans, présentant de réels freins à l'emploi) pour les aider à reconstruire leur projet professionnel et personnel. Ces employés en insertion sont épaulés par des accompagnatrices socio-professionnelles pour trouver leur voie. Nous leur donnons la possibilité de dégager du temps pour préparer leur retour à l'emploi : refaire un CV, passer un permis, un accompagnement médical pour ceux qui souffrent d'addictions... Ils restent chez nous entre 3 mois et 2 ans maximum, le temps de construire ce projet. Certains repartent avec un emploi, un projet ou une formation, et Ecologic participe à cette dynamique.

Vous avez reçu quelques producteurs adhérents de notre éco-organisme en janvier 2020. Quels souvenirs gardez-vous de cette rencontre ?

C'était un très bel événement. Nous sommes toujours heureux de faire connaître ce qu'on fait, de recevoir nos clients et/ou partenaires. Il n'y a rien de tel que de découvrir *in situ* nos activités. Cela permet de voir la réalité de notre activité, que tout ce que nous faisons est professionnel et expert, avec de vrais process industriels.

Quel est le sens et l'objectif de cette bonne collaboration avec Ecologic ?

Cela nous permet de porter au mieux nos missions respectives. A titre d'exemple, Ecologic souhaitait mener une action spécifique sur les téléphones portables, un objet emblématique du quotidien : ils ont pu s'appuyer sur notre offre de collecte de téléphones portables en entreprise, un dispositif déjà sur pied, auquel ils ont pu apporter leur soutien financier, leur force de commercialisation et de communication. Au-delà de collecter, cela permet de sensibiliser des citoyens qui ne savent pas vraiment quoi faire avec ces objets. Nous avons répondu ensemble à une attente terrain bien réelle, c'est un travail en totale intelligence.

Avec ce partenariat, Ecologic anticipe déjà les évolutions de la loi AGEC, dans laquelle la réparation et le réemploi sont plus fortement incités. Cela fait vivre et travailler notre entreprise de l'économie sociale et solidaire. A l'heure où le secteur du déchet est devenu de plus en plus concurrentiel, avec l'arrivée de nombreuses entreprises marchandes, Ecologic contribue à maintenir notre capacité à capter des déchets pour sauvegarder des emplois vecteurs de lien et d'impact social, non délocalisés.

Comment considérez-vous la place actuelle de l'économie sociale et solidaire dans la gestion des déchets en France ? Quel rôle peut-elle jouer à l'avenir ?

Notre place est primordiale et historique. Le mouvement Emmaüs participe depuis plusieurs décennies à la collecte des déchets. L'arrivée de ces nouveaux acteurs nous oblige à nous professionnaliser. Certes cela peut fragiliser notre place, mais nous le vivons comme une opportunité et des acteurs comme Ecologic sont attentifs aux bénéfices que génère l'action des acteurs de l'ESS. Nous saluons le futur fléchage du fonds réemploi vers les acteurs de l'ESS. C'est important pour pérenniser notre action et ses externalités positives.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de la réparation et du réemploi en France ?

C'est assurément un enjeu fort des 10 ans à venir. La réparation et le réemploi sont appelés à devenir la norme. 80% du poids environnemental et social d'un téléphone est issu de sa fabrication. L'enjeu, c'est de prolonger la durée de vie du téléphone et d'offrir une (et même plusieurs !) nouvelle(s) vie(s) aux matières qui le composent.

Il est important de mettre l'accent sur la sensibilisation, afin d'accélérer la prise de conscience de l'impact environnemental et social de nos objets du quotidien.



Nouveau design pour la box réemploi gsm suite aux expérimentations 2020

ENTRETIEN AVEC PIERRE CHAPET ET ISABELLE VÉDIE, RÉSEAU PRAXY

Les entreprises du Réseau PRAXY assurent localement la gestion opérationnelle et logistique des prestations, avec l'objectif d'apporter des solutions rapides et sur-mesure aux problématiques déchets dans les territoires.

L'année 2020 a été marquée par des variations de collecte jamais vues jusqu'ici. Les effets du confinement se sont fait ressentir tant pendant le confinement, avec une collecte très faible, qu'après le confinement, avec un phénomène de rattrapage. Retour sur une année particulière, au cœur de laquelle la collaboration entre les opérateurs et notre éco-organisme s'est avérée décisive.

Entretien avec **Pierre Chapet**, directeur d'exploitation d'Acyclea, entreprise du réseau Praxy et **Isabelle Védie**, directrice déléguée chargée des Éco-Organismes, PRAXY.



L'année 2020 fut pleine de rebondissements. Pouvez-vous nous raconter la vie d'un opérateur en temps de COVID ?

Pierre Chapet : Nous avons connu plusieurs vagues. Bien sûr, la plus forte d'entre elles est intervenue pendant le premier confinement. Nous avons arrêté complètement nos activités le 20 mars au soir. Toute la chaîne était à l'arrêt, notamment les aciéries qui nous achètent en temps normal les matières. Après avoir maintenu un service minimum sur le site pour assurer la réception des livraisons début avril, nous avons rouvert pour un essai le 20 avril, puis complètement le 5 mai.

En ce qui concerne les DEEE, nous n'avons pas enregistré de livraison entre le 18 mars et le début du mois d'avril. Au pic d'une forte reprise au mois de juin, nous avons reçu quelque 6 000 tonnes de déchets (tous déchets compris) et 200 tonnes de DEEE soit 30% de plus qu'habituellement.

Nous avons pu nous adapter en gérant au mieux nos ressources en interne. Le temps que le broyeur retrouve sa pleine activité, nous avons affecté nos équipes aux autres activités de l'entreprise, notamment la dépollution.



Un des sites de traitement Praxy - Praxy Centre à Issoire

Qu'a apporté la collaboration entre les opérateurs et les éco-organismes pendant cette période ?

Isabelle Védie : C'est avant tout la communication. Cette crise a été bien gérée dans une filière DEEE qui est mature. L'ensemble des acteurs s'est mis autour de la table pour échanger et trouver des solutions. Tous les lundis, nous étions réunis dans une cellule de crise avec les éco-organismes, les collectivités, les distributeurs, les opérateurs et d'autres acteurs de la filière. Au programme : les impacts de la crise, les évolutions constatées, la reprise attendue, etc.

Ecologic nous donnait toutes les informations utiles : collectes, prévisions de collecte, les explications des ouvertures et fermetures des déchetteries. Cela a même abouti à faire progresser les tonnages de collecte, malgré un contexte qui ne s'y prêtait guère.

Sur les audits, nous avons pu travailler en bonne intelligence avec Ecologic pour avancer tout ce qui était possible à distance, notamment la partie administrative. Ces audits à distance ont permis de gagner un temps précieux et d'assurer une continuité, alors qu'il était difficile d'envisager des déplacements de terrain lorsque nous connaissions encore peu cette pandémie. Les audits ont été ensuite validés par des visites terrain, là encore avec le souci de ne pas entraver la bonne marche de nos opérations lorsque celles-ci se sont intensifiées en mai et juin.

Que souhaitez-vous garder de cette année pas comme les autres ?

P.C. : Nous avons beaucoup échangé et progressé sur les procédures en place, les consignes de sécurité. Beaucoup de travail a été mené sur ces sujets, des investissements utiles ont été opérés et nous pourrions capitaliser dessus. Si je compare avec d'autres activités avec lesquelles nous sommes en lien, la filière DEEE a rapidement repris son rythme de croisière.

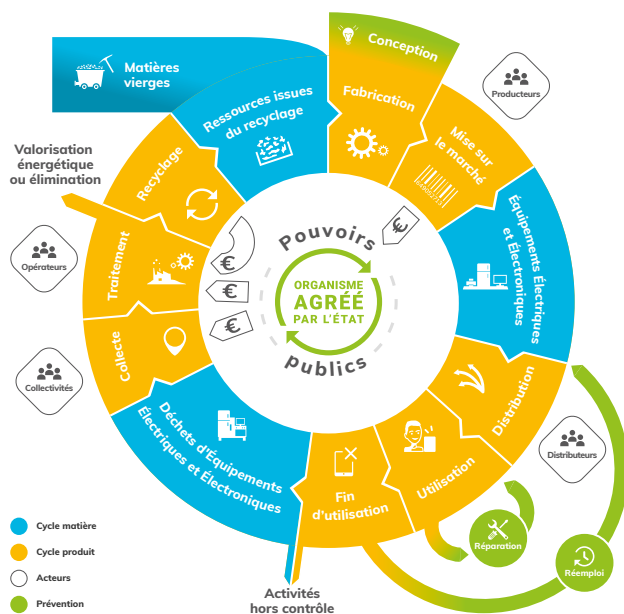
I.V. : Nous nous sommes bien compris avec l'ensemble des acteurs grâce aux échanges. Cela a vraiment renforcé les liens car la communication n'a jamais été coupée. Je suis également heureuse de la solidarité que cette période a suscitée : lorsqu'un opérateur était touché par un cluster, l'ensemble des opérateurs à proximité se sont mobilisés. C'est un climat d'entraide qui s'est développé.

Sur une note pragmatique, ce sont aussi beaucoup de déplacements évités pour un gain environnemental et d'efficacité !

ACCOMPAGNER NOS PRODUCTEURS ADHÉRENTS

Les producteurs sont tenus responsables par la loi, de la gestion des déchets dont ils sont à l'origine, de leur collecte et de leur recyclage. Le principe est le suivant : le producteur, au sens de la réglementation, celui qui fabrique, qui distribue sous sa propre marque ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Les producteurs doivent ainsi financer, organiser, mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour leurs produits.

En 2020, 417 millions d'unités d'équipements électriques et électroniques ont été mis sur le marché par les adhérents d'Ecologic pour être utilisés par des ménages ou des professionnels.



CE QUE DIT LA LOI :

En France, la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe depuis 1975 et est codifiée dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. La filière des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) existe depuis plus de 10 ans et a permis de mettre en place une industrie de collecte et de traitement à haute qualité environnementale. Bien que fondée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée de manière collective au travers d'un éco-organisme. Les filières REP ont prouvé leur utilité pour la prévention et la prise en charge des déchets issus de certains types de produits.

LES 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Source : ADEME

LES ENJEUX D'UNE ANNÉE 2020 BOUSCULÉE POUR LES PRODUCTEURS :

Avec la promulgation de la loi AGECE en février, l'année 2020 s'annonçait riche en enjeux pour les producteurs. La crise sanitaire s'est ajoutée à ce contexte, dans lequel Ecologic a souhaité accompagner au mieux ses adhérents.

Le fonds de réparation, un outil en préparation

Ce fonds de réparation verra le jour le 1er janvier 2022 et sera, dans un premier temps, applicable aux équipements ménagers. Le consommateur pourra obtenir une subvention allant jusqu'à 20% du montant de la réparation, déversé chez un réparateur.

Cet outil nécessite un accompagnement des producteurs qui doivent

s'acquitter d'une contribution à ce fonds qui sera, le plus souvent, intégrée dans le prix de vente du produit. Afin de préparer efficacement cette évolution, nous avons réuni les producteurs autour d'un groupe de travail spécifique, dont la première réunion s'est tenue le 13 novembre 2020. Ce groupe de travail a vocation à définir notamment le périmètre des équipements concernés et les conditions d'éligibilité des équipements à ce fonds.

Elle permet de financer le fonds de réparation tenu par l'éco-organisme ou les éco-organismes agréés (Ecologic et ecosystem pour notre filière).

Les éco-organismes sont au cœur d'une ambition et d'une méthode définies par les pouvoirs publics via ce fonds de réparation :

- l'ambition d'éviter des pollutions et de préserver des ressources,
- la volonté de s'appuyer sur des filières REP déjà opérationnelles, qui donnent aux producteurs les moyens d'élaborer un fonctionnement adapté à leurs enjeux et ceux de leurs consommateurs.

Co-construire avec les producteurs le nouveau barème des DEEE professionnels

Dans le cadre d'un travail collaboratif avec les producteurs, le barème des DEEE professionnels a été mis à jour pour s'adapter aux évolutions du marché et de la collecte : entre autres l'arrivée de nouvelles familles de produits, la variation dans la valorisation des matières, autant de facteurs ayant un impact sur les modes et les coûts de collecte.

Pour notre éco-organisme, la collaboration autour de ce barème, qui avait déjà connu des évolutions en 2017 et 2019, est un enjeu crucial : partager les enjeux et les chiffres avec nos adhérents nous amène à prendre des décisions collectives et éclairées. Ces évolutions de barème nous permettent de répondre à l'une de nos obligations majeures : constituer des provisions pour charges futures de 3 mois minimum pour être en mesure de répondre à des situations exceptionnelles.

Un suivi rapproché pendant la crise sanitaire

Dans cette période, l'équipe d'Ecologic a renforcé encore son écoute et sa disponibilité pour aider les producteurs. Nous avons souhaité faire preuve de proactivité pour évaluer l'impact du COVID sur les activités des producteurs et anticiper au maximum les difficultés et les blocages. Appels passés à de nombreux adhérents, ajustement des facturations en fonction du contexte, ces attentions et adaptations ont été appréciées des adhérents.

Nous avons également profité de ce moment peu commun pour partager avec nos adhérents les grandes orientations de la loi AGECE, promulguée quelques semaines plus tôt. Nous avons organisé 4 webinaires (deux sur les DEEE ménagers, deux sur les DEEE professionnels) pour partager les informations incontournables avec nos adhérents.

LES ACTEURS DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CONTINUENT DE SE STRUCTURER

Nous en parlions dans notre précédente édition de ce rapport d'activité : en lien avec la FP2M (Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité) et Screlec, nous avons officiellement lancé en février 2020 notre quichet unique de micro-mobilité. Il permet aux producteurs et metteurs en marché d'équipements du secteur (trottinettes, gyrodopodes, hoverboard, etc.) de bénéficier d'une interface unique gérer pour les DEEE et les piles et batteries industrielles.

En 2020, Ecologic a procédé à 16 opérations de collecte d'appareils de micro-mobilité pour réunir 51,4 tonnes d'équipements. Parmi les opérations les plus spectaculaires, nous nous sommes associés à Guppy, start-up lancée en 2019 spécialisée dans le nettoyage des fleuves et océans : lors d'une opération de collecte dans la Seine en juillet 2020, 3,3 tonnes de DEEE ont été remontées (photo ci-contre).



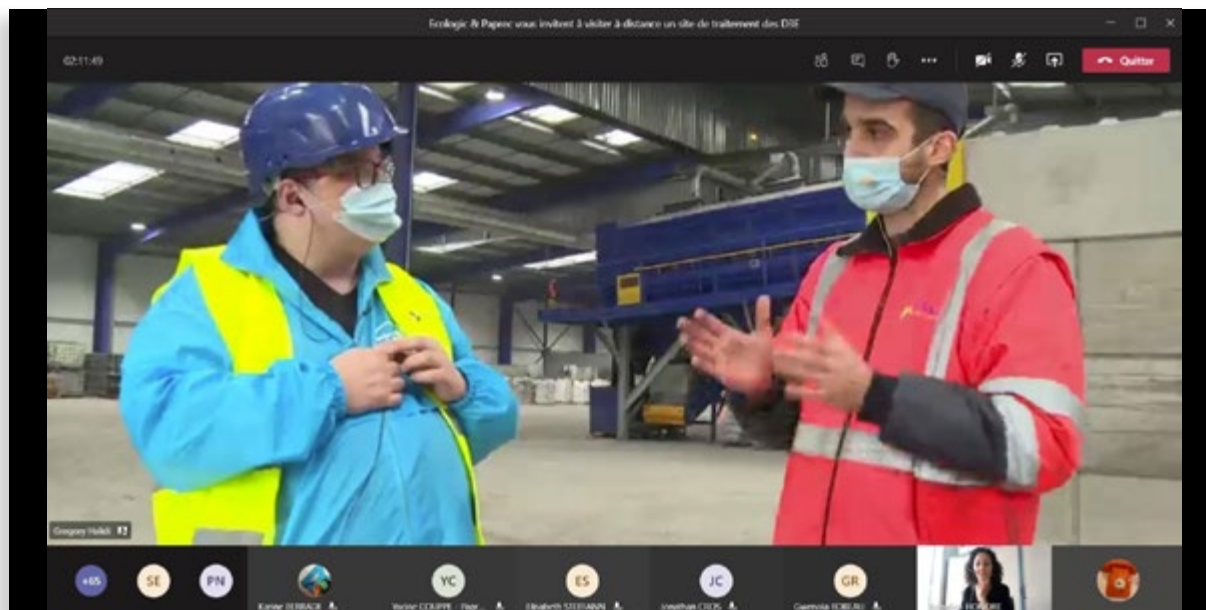
Des trottinettes ainsi
que des vélos revenus
à la surface...
- Paris, juillet 2020

Malgré les vents contraires du distanciel, nous ne souhaitons pas nous arrêter en si bon chemin et avons poursuivi le tour de France des sites, entamé en 2019. Après une visite aux Ateliers du Bocage en janvier 2020, nous avons proposé une visite virtuelle du site de traitement Paprec Pont-Sainte-Maxence qui a réuni plus de 70 participants.



« Cette visite à distance de ce site de traitement DEEE était très instructive. Le dispositif vidéo a bien fonctionné et l'expérience en visio était bonne. J'ai notamment été agréablement surpris d'apprendre que seulement 1% de déchets non recyclables (par exemple cartons humides ou autres) sont envoyés en incinération ou en centre d'enfouissement. Le reste est réutilisé en Europe, notamment le métal ou le plastique, c'est très positif. »

Léo Lourdessamy • Spécialiste Conformité et Certification 14001, [Canon France](#)



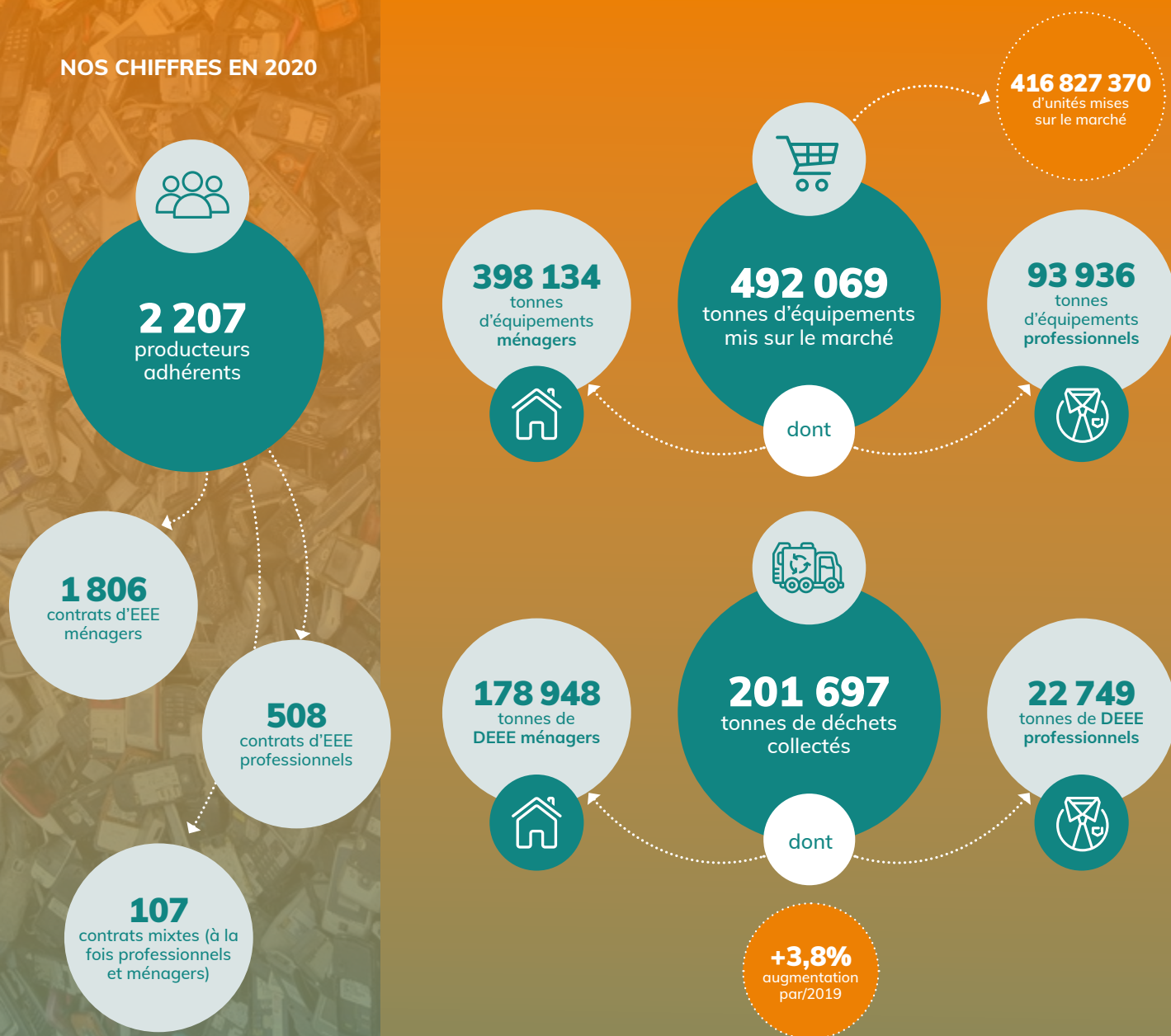
Continuer à former nos parties-prenantes malgré la crise sanitaire.

**2****ECOLOGIC EN ACTIONS**

> Une année de collecte

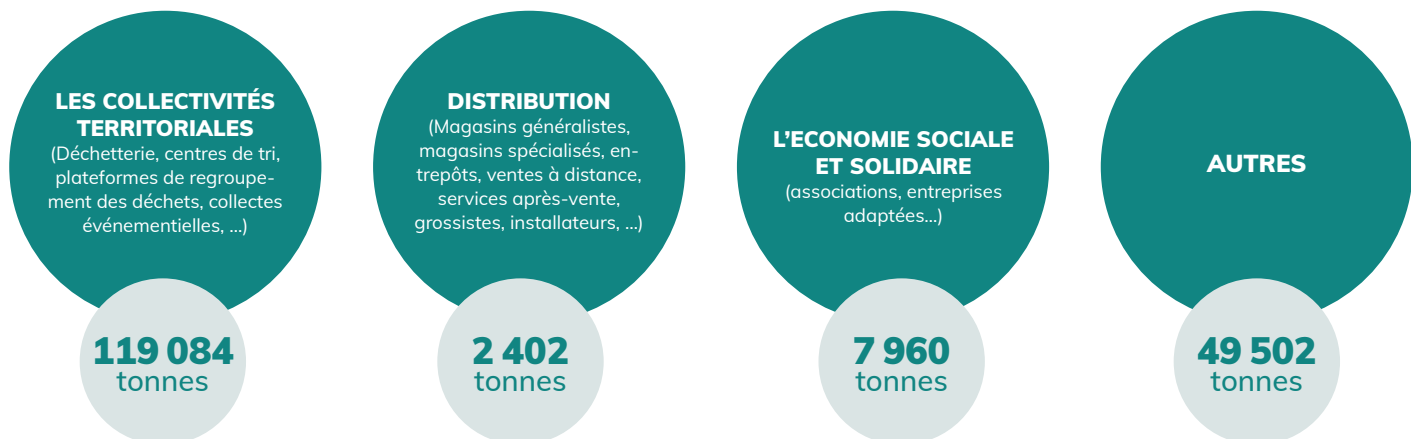
LES CHIFFRES DE LA COLLECTE DES DEEE EN 2020

NOS CHIFFRES EN 2020

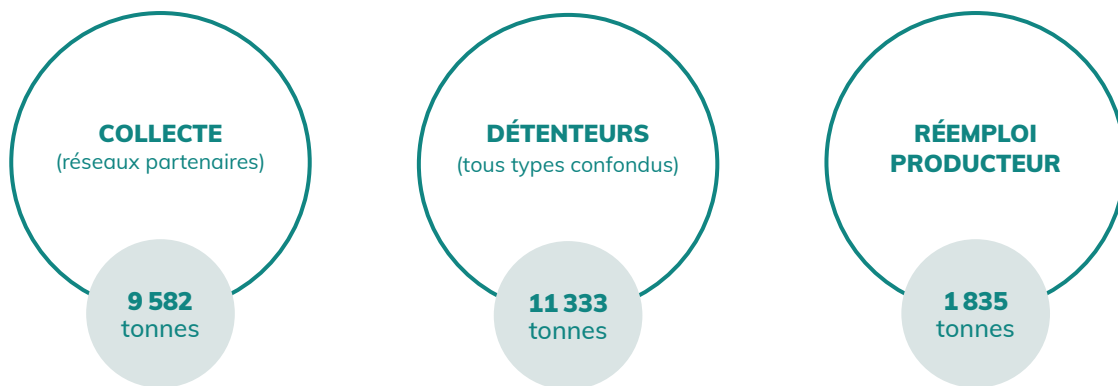


NOS DIFFÉRENTS CANAUX DE COLLECTE

DEEE MENAGERS : QUATRE CANAUX PRINCIPAUX

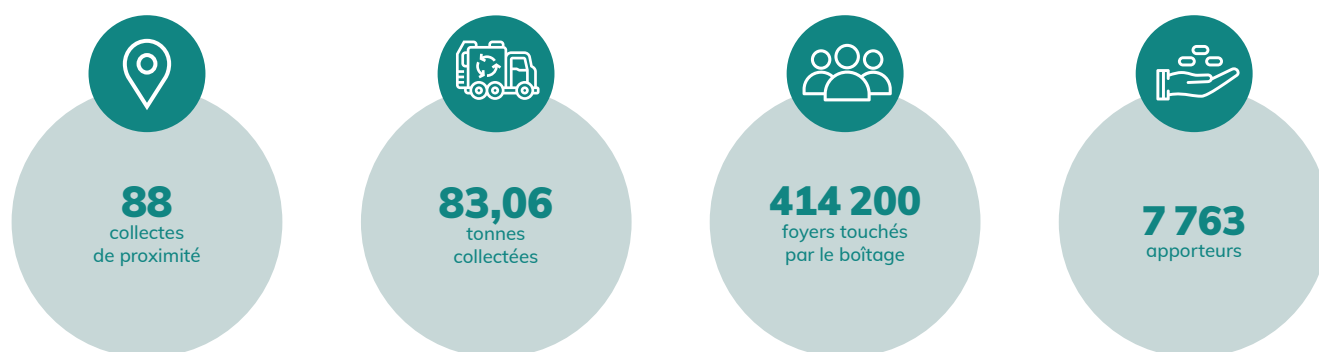


DEEE PROFESSIONNELS

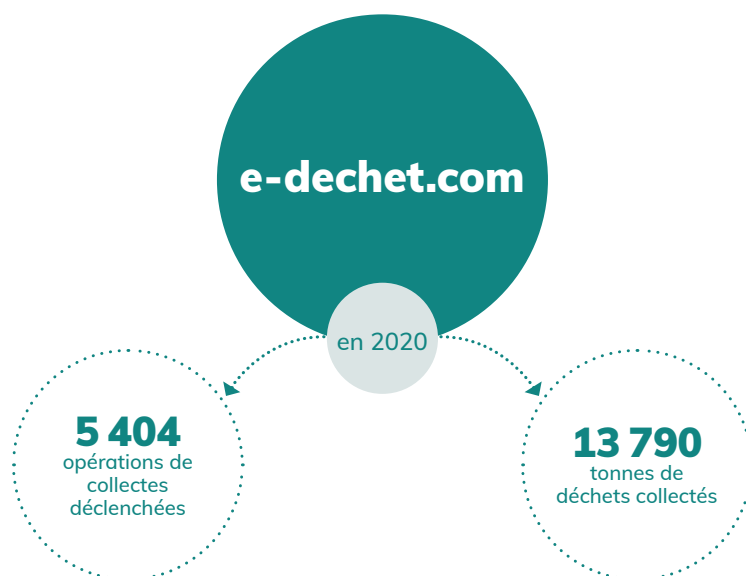


ADAPTER NOS MOYENS POUR FAIRE PROGRESSER LA COLLECTE

NOS COLLECTES DE PROXIMITÉ



NOTRE OUTIL PHARE : LA DÉCHETTERIE EN LIGNE DES PROFESSIONNELS



DE NOUVELLES IDÉES POUR COLLECTER NOS DÉCHETS

Conformément à nos objectifs et notre ambition de recycler ou donner une seconde vie à un maximum de déchets, notre éco-organisme propose chaque année de nouvelles solutions de collecte.

Bornes de collecte des petits appareils ménagers usagés dans les villes, collecte fluviale, actions de collecte caritatives, nous multiplions les leviers et les opportunités de collecte. Autant d'actions qui contribuent à éviter un mauvais geste, dépolluer nos biens communs ou encore diffuser une culture du bon geste de tri.

QUELQUES NOUVEAUTÉS 2020 PARMI LES SOLUTIONS DE COLLECTE D'ECOLOGIC

Malgré un contexte difficile, Ecologic cultive sa volonté et sa capacité de proposer des nouveaux services et solutions à ses publics dans le cadre de sa mission de collecte, puis de traitement et valorisation des déchets. Focus sur quelques initiatives concernant la collecte en 2020.

MOD'S HAIR X L'ORÉAL X ECOLOGIC : SENSIBILISER ET MOBILISER LES CLIENTS

En partenariat avec mod's hair et L'ORÉAL, cette opération a été déployée dans une vingtaine de salons de coiffure pour collecter de nombreux équipements en fin de vie. Parmi les produits ciblés, l'ensemble des équipements de coiffure : sèche-cheveux, lisseurs, fers à friser, etc. L'Oréal, adhérent d'Ecologic, s'est chargé d'adapter les contenants à ces couleurs (photo ci-contre).



LE REGARD DE NOS PARTENAIRES

Nolwenn Blin Després • Compté Clé National, [L'Oréal](#)



Quel est le sens de cette opération pour le groupe L'Oréal ?

Le groupe L'Oréal est très engagé en terme de développement durable et cela depuis déjà plusieurs années. Que ce soit au travers du sourcing plus responsable des matières premières, dans le choix des matériaux de nos produits, ou encore au travers de la réduction du carbone et de l'eau dans nos usines, toutes les actions du groupe vont en ce sens. C'est donc naturellement que nous accompagnons nos clients dans des initiatives partageant les mêmes valeurs.

À ce jour, quel bilan faites-vous de cette opération ?

Le contexte de la crise sanitaire ne nous a pas aidé pour le déploiement, mais je reste confiante. Je suis certaine qu'il y a une vraie demande des clients de trouver ce genre de box dans leurs commerces de proximité. Et dans tous les cas, en voir en salon leur donnera sûrement des idées ! Nous sommes au début d'une belle aventure entre coiffure et recyclabilité !





LE REGARD DE NOS PARTENAIRES

Alain Viot • Président Directeur Général, [mod's hair](#)

Vos salons sont équipés de cette borne de collecte. Quelles sont les motivations de mod's hair dans cette démarche ?

La beauté est un acteur de l'environnement et évolue avec la société pour le monde de demain. Une première dans la coiffure, mod's hair s'investit dans cette prise de conscience collective : l'écoresponsabilité par le recyclage devient un enjeu dans le monde de mod's hair. Dans les salons mod's hair en France, nous invitons nos clients à découvrir ce geste qui participe, à notre échelle, à toutes les initiatives pour une planète plus saine.

Observez-vous déjà un changement de perception, voire de comportement, de vos clients à l'égard du cycle de vie de ces objets du quotidien ?

Nos clientes aiment le fait que la marque mod's hair s'engage et investisse dans le recyclage. Et même des femmes « non-clientes » du salon ont vu l'affiche en vitrine et ont demandé si elles pouvaient participer à la collecte. Nous avons déjà récolté plusieurs appareils et ce n'est qu'un début !

LES BORNES A PAM : L'EXPÉRIMENTATION SE RENFORCE POUR COLLECTER VOS PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Entamée en 2019, cette expérimentation consiste à installer des bornes dédiées aux Petits Appareils en Mélange (PAM) dans une agglomération participante. Les agglomérations de Grand Montauban et Versailles Grand Parc ont accepté en 2019 de mener cette expérimentation.

Les PAM, ce sont notamment vos souris d'ordinateur, grille-pains, bouilloires, téléphones, sèche-cheveux ou claviers. Leur collecte en fin de vie représente un vrai casse-tête, car les bons réflexes de tri ne sont pas encore partagés par les citoyens, qui sont nombreux à jeter ces petits appareils dans les ordures ménagères et les encombrants plutôt qu'en déchetterie. Les bornes à PAM, c'est donc l'histoire d'un contenant de tri qui se déplace vers le citoyen. 10 bornes ont donc été installées dans 7 communes de l'agglomération Versailles Grand Parc (qui en compte 18). Les chiffres sont encourageants et permettent d'identifier une véritable évolution dans les comportements.

Un déploiement de cet outil de collecte dans de nouvelles agglomérations à forte densité est à l'étude.



32

tonnes collectées depuis
2019 (jusqu'à fin avril
2021) à Versailles
Grand Parc et Grand
Montauban

213m³

environ 150kg/m³, dont
22t chez Versailles
Grand Parc et 10t au
SIRTOMAD

586

collectes depuis 2019
(jusqu'à fin avril 2021) à
Versailles Grand Parc et
Grand Montauban

242 860

habitants sur les com-
munes équipées (dont
148 624 à Versailles
Grand Parc)

50

Objectif de 50
bornes en 2021 dans
les Yvelines qqn

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE NOTRE OUTIL E-DÉCHET

Il ne se passe pas une année sans que nous ne cherchions à améliorer notre service en ligne dédié aux professionnels e-dechet. Cette année, nous avons souhaité mettre l'accent sur les remontées et les idées des utilisateurs. Sondés au moyen d'un questionnaire, nos utilisateurs ont pu nous indiquer les axes d'amélioration et d'optimisation. Nous avons ainsi recueilli 2322 réponses en 2020, entre avril et décembre.



RENFORCER NOTRE CAPACITÉ À GARANTIR NOTRE MISSION ET LA CONFORMITÉ

LA CRÉATION D'UN POSTE D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Afin de renforcer la qualité de ses services, Ecologic a créé en 2020 un poste dédié à l'excellence opérationnelle. Le poste est occupé par Valérie Michel, depuis le 1^{er} octobre 2020 et ayant auparavant occupé les fonctions de responsable des opérations. Entretien.

Vous avez pris vos nouvelles fonctions à ce nouveau poste en octobre 2020. Quel sens Ecologic donne-t-il à l'excellence opérationnelle ?



Je suis très attachée au mot opérationnel : je connais les opérateurs de longue date et je vois dans ce poste l'opportunité de prévenir plutôt que guérir. L'excellence, c'est l'ambition d'une optimisation constante de la collecte des déchets, à la fois pour garantir des services de qualité à nos clients et nourrir le projet d'économie circulaire de notre éco-organisme. Il s'agit d'une démarche d'amélioration de terrain, qui passe par la résolution de problèmes au plus près de leur apparition et par celles et ceux qui les vivent.

En quoi consiste ce nouveau poste ? Quelle est votre mission au sein d'Ecologic ?

La création de ce nouveau poste répond au besoin identifié de renforcer notre capacité à prévenir et anticiper les difficultés. Une plus grande proactivité et la volonté de fluidifier et renforcer les relations entre trois acteurs essentiels pour la bonne collecte : les collectivités territoriales, les opérateurs et notre éco-organisme.

À titre d'exemple, nous avons constaté que la période estivale est un point sensible. Nous observons une inadéquation entre les moyens alloués à la collecte et les volumes présents. Avec cette connaissance, nous souhaitons renforcer le pilotage pour concentrer nos efforts et nos ressources aux bons endroits.

Notre objectif, c'est donc d'optimiser la performance de la collecte et du traitement, dans une démarche d'amélioration continue. Avec les collectivités et les opérateurs, nous identifions ensemble les problématiques, les marges d'amélioration et les solutions adaptées.

Quelles ont été vos premières initiatives depuis votre prise de fonctions ?

L'ensemble de nos déchetteries ont été visitées par le bureau de Verdicity. Cela nous a permis d'obtenir un réel diagnostic. Suite à cette étude, tous les interlocuteurs du côté des collectivités et des opérateurs ont été réunis pour une réunion de restitution. Des revues de performances ont été menées avec chaque opérateur pour gérer le retour de l'étude et les points sensibles. Un plan d'actions a été mis en place ainsi que son suivi. Nous trouvons ensuite les solutions par la collaboration et le dialogue.

Parmi les premiers travaux, nous avons lancé l'opération 0 DEEE en bennes pour éliminer des erreurs de tri courantes. Nous nous rendons régulièrement dans des déchetteries afin d'identifier les points d'optimisation. C'est une collaboration, un partenariat pour arriver à tout collecter. Parmi les constats, nous avons par exemple relevé le besoin de renforcer la communication auprès des agents de déchetterie ainsi qu'auprès des chauffeurs, parfois sous-informés sur le bon geste de tri sur certains types de déchets.

D'une manière générale, les premières améliorations sont déjà visibles : les incidents sont traités au fil de l'eau et à un stade moins critique. La réaction rapide de l'ensemble des acteurs autour de la table nous permet de renforcer la qualité de nos missions.

Quelles sont les perspectives en matière d'excellence opérationnelle pour les années 2021 et 2022 ?

J'ai la chance d'occuper un poste que je qualifierais d'apprenant. C'est une démarche continue. Pour les mois et années à venir, je souhaite continuer ce travail entamé depuis octobre 2020. Il est important pour nous de pérenniser l'ensemble des liens tissés et des solutions mises en œuvre. C'est un véritable gain de sérénité pour l'ensemble des parties prenantes.

Notre ambition est de renforcer, de développer et d'affiner cette démarche sur l'ensemble de nos points de collecte, afin d'y proposer nos solutions. Nous avons également identifié des chantiers spécifiques comme les ballons d'eau chaude qui échappent encore trop souvent à la filière, le plus souvent par des erreurs de tri.

RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

En 2020, dans l'objectif de renforcer sa proximité avec les parties prenantes, Ecologic a procédé à un redécoupage des territoires, afin d'intégrer un nouveau poste de responsable de développement régional.

Nos 5 responsables de développement régional sont désormais :

- **Thomas Deshoulières** — Sud Est
- **Amélie Heurtier** — Nord Est
- **Juliette Nicolas** — Centre Est
- **Pauline Villard** — Nord Ouest
- **Elise Cretel** — Sud Ouest



« Ce découpage nous permet de renforcer le lien avec l'ensemble de nos partenaires : collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et solidaire, gestionnaires de déchets notamment. Cela nous permettra d'accroître la proximité dans les territoires et, de fait, de développer de façon plus pertinente les actions de prévention, la collecte, la réutilisation et le recyclage. Au quotidien, et malgré le contexte sanitaire, cela a permis d'augmenter le nombre de points d'échanges et nos performances de collecte en 2020. »

Ludovic Degand • Directeur du développement, Ecologic

LA COLLECTE EST L'AFFAIRE DE TOUS

NOTRE TRADITIONNELLE OPÉRATION TÉLÉTHON A EU LIEU EN 2020

Pour la 8^{ème} année consécutive, Ecologic s'est mobilisé au profit de l'AFM Téléthon, malgré que celui-ci s'est déroulé dans des conditions particulières cette année.

Nous avons donc renouvelé notre opération « Recycler, c'est Aider ! » et nous nous sommes associés au cri de ralliement #TropFort de ce Téléthon, saluant celles et ceux qui ont mené un combat, persévéré ou mouillé le maillot pendant cette année 2020.

Nous avons proposé aux entreprises participantes deux dispositifs de collecte entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier 2021. En effet, exceptionnellement et afin de minimiser l'impact du 2^{ème} confinement sur notre collecte solidaire, nous avons décidé de laisser 1 mois de plus aux entreprises pour se mobiliser :

- soit en déployant des points de collecte WE(ee)TRI (voir ci-contre) au sein de leurs bureaux : les salariés sont invités à y déposer leurs DEEE du bureau ou de la maison, permettant ainsi de mutualiser la collecte et de créer un élan collectif autour de cet éco-geste.
Pour cette opération, Ecologic a versé 25€ tous les 100kg de DEEE collectés pendant la période.
- soit en disposant des box dédiées à la collecte et au réemploi de (anciens) téléphones mobiles. Chacun pouvant déposer dans une petite boîte « prête à poster » de 30cmx30cm des téléphones portables inutilisés, parfois oubliés de longue date au fond d'un tiroir. Cette opération est menée avec les Ateliers du Bocage, notre partenaire de l'ESS. Ils trient les téléphones reçus avec pour objectif premier le réemploi, une fois les données scrupuleusement effacées et les réparations nécessaires faites. Les appareils ne pouvant pas être réutilisés sont recyclés pour valoriser leurs matières premières.
Pour cette opération, Ecologic a versé 15€ à chaque retour d'une boîte pleine (représentant 10kg de DEEE collectés par box).



8^{ème} édition de « Recycler, c'est Aider », notre collecte solidaire pour le Téléthon 2020



Nos bornes de collecte WE(ee)TRI au service des salariés et de la RSE des entreprises

LE SERVICE WE(ee)TRI S'INVITE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Engagé dans une démarche volontariste pour devenir une administration exemplaire en matière d'éco-responsabilité avec son plan « Bercy Vert », le ministère de l'Economie et des Finances s'est rapproché d'Ecologic début 2020. Il souhaitait renforcer sa bonne gestion des déchets électriques et électroniques en s'appuyant sur l'engagement de tous ses agents. En installant les bornes WE(ee)TRI dans ses bureaux, il a concrétisé son ambition tout en offrant en plus, un réel service de proximité à tous ses collaborateurs, les transformant ainsi en ambassadeurs du bon geste de tri.

Jérôme HORGUE • Responsable du pôle contrôle de gestion & référent développement durable/éco-responsabilité pour SEP (SEP1 et SEP2), Service de l'Environnement Professionnel, Sous-direction du Cadre de vie, Ministère de l'Économie et des Finances



Quels étaient les objectifs de votre démarche avec Ecologic ?

La collecte, le recyclage et la valorisation des déchets constituent une dimension structurante de l'économie circulaire et un levier essentiel de la transition écologique.

Dans le cadre d'un premier partenariat du ministère avec l'éco-organisme « Ecologic », initié à l'occasion des Semaines du développement durable 2020, une collecte pour inciter les agents au recyclage de leurs déchets électriques personnels, a été mise en place dans tous les bâtiments d'administration centrale (près de 25 bâtiments) du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Quels sont les résultats obtenus ? Quel regard portez-vous sur cette opération ?

Près de 2 tonnes de matériels électriques et électroniques à recycler ont, ainsi, pu être réunies dont 400 kg pour le site de Nantes-Doumergue.

Il s'agit d'un bilan très encourageant pour une première édition a fortiori compte tenu du contexte de crise sanitaire et de recours au télétravail pendant la période de collecte. Cette première collaboration traduit en actes les engagements du ministère de l'économie, des finances et de la relance et de ses agents dans le soutien aux entreprises de l'économie circulaire du secteur du recyclage.



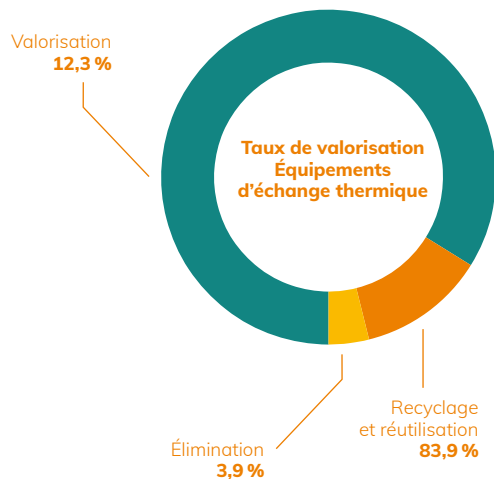
1 100

C'est le nombre box WE(ee)TRI déployées pour cette édition, sur 300 sites. De nombreuses entreprises ont joué le jeu, heureuses de pouvoir démontrer leur engagement sociétal.

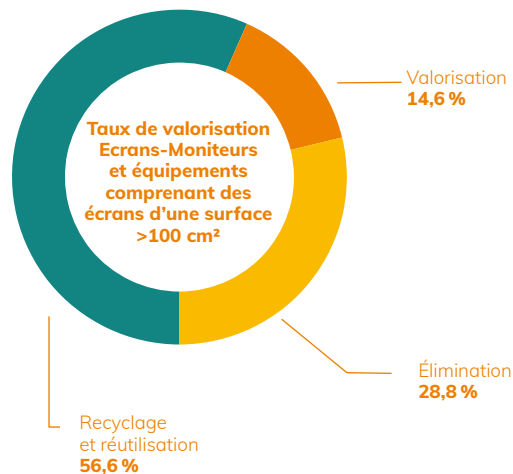
LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

171 326
tonnes de DEEE
ménagers traités
en 2020

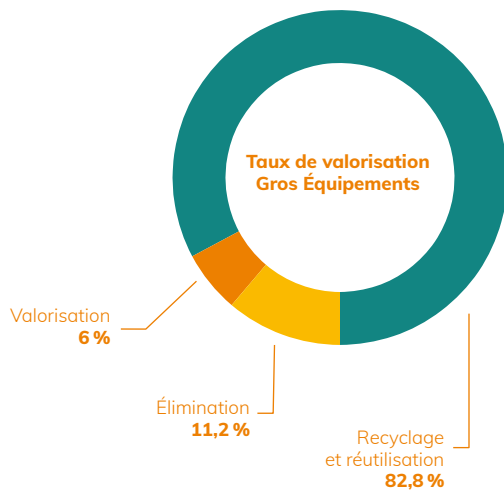
CAT 1



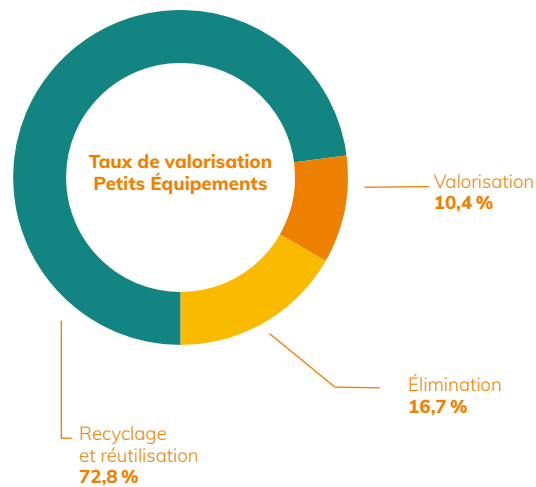
CAT 2



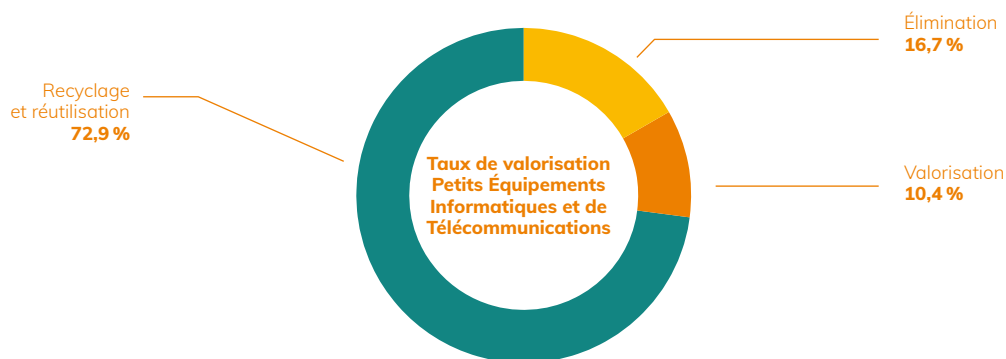
CAT 4



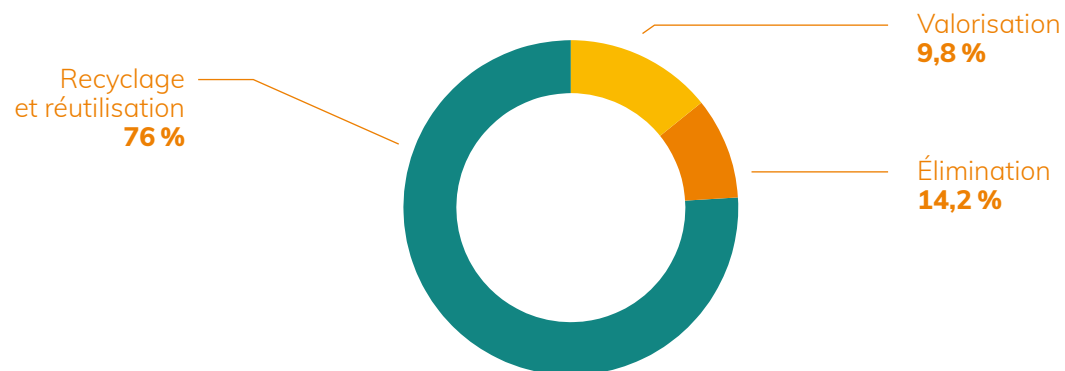
CAT 5

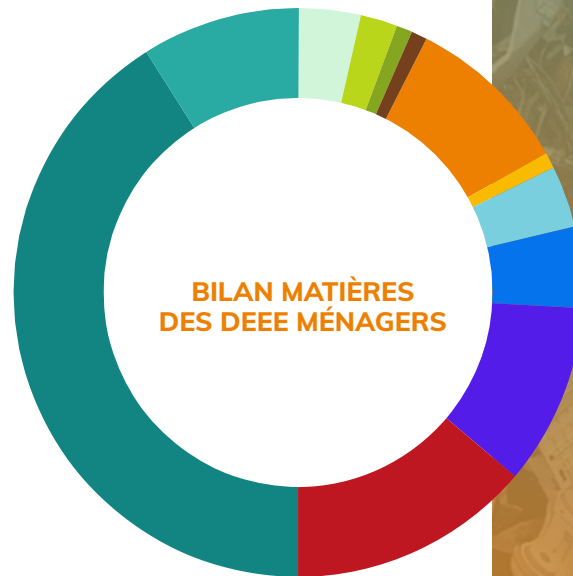


CAT 6



TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DEEE MÉNAGERS

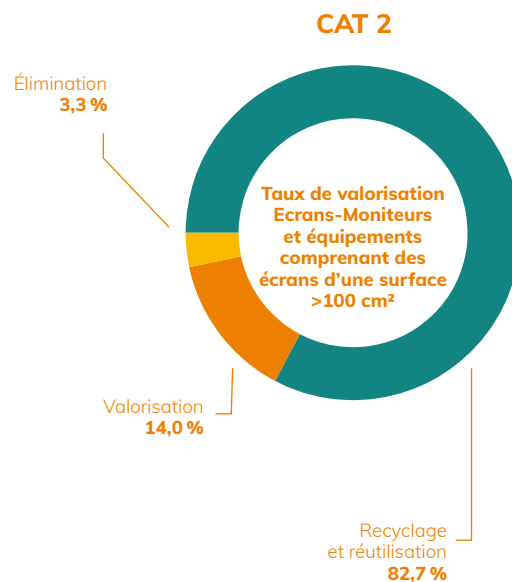
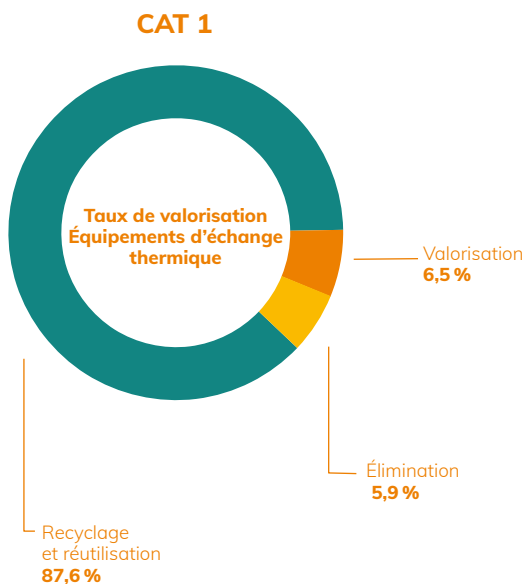




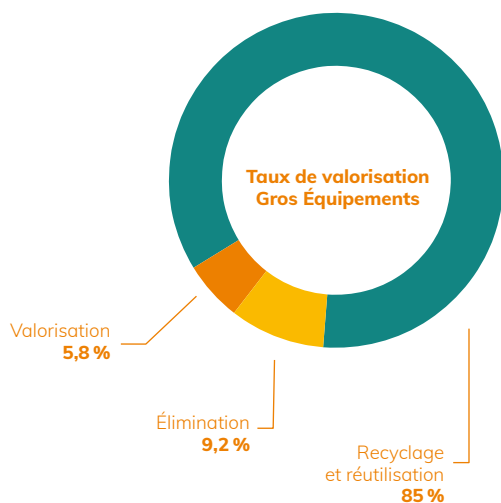
● Métaux ferreux 41,0%	● Dalle 0,0%
● Métaux non ferreux 9,0%	● Verre cathodique 0,9%
● Induit 3,5%	● Fraction minérale 3,5%
● Compresseur 2,1%	● Autres fractions recyclées 4,6%
● Câble 0,9%	● Valorisation 10,3%
● Carte de circuit 0,9%	● Élimination 13,8%
● Plastique sans RFB 9,4%	

LA VALORISATION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

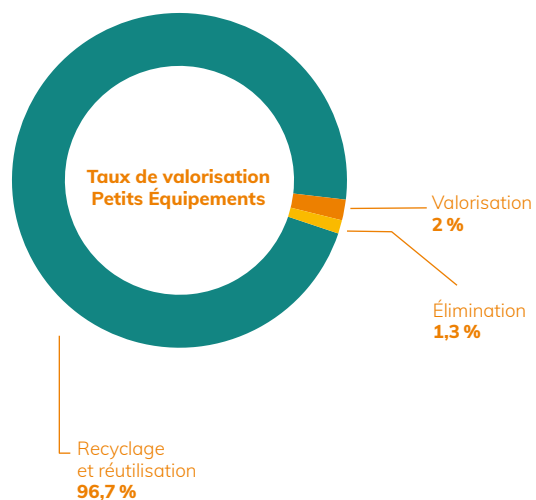
20 455
tonnes de DEEE
professionnels
traités en 2020



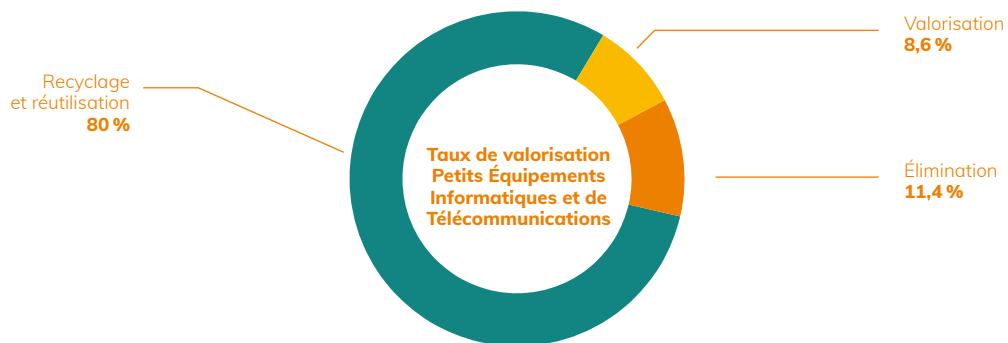
CAT 4



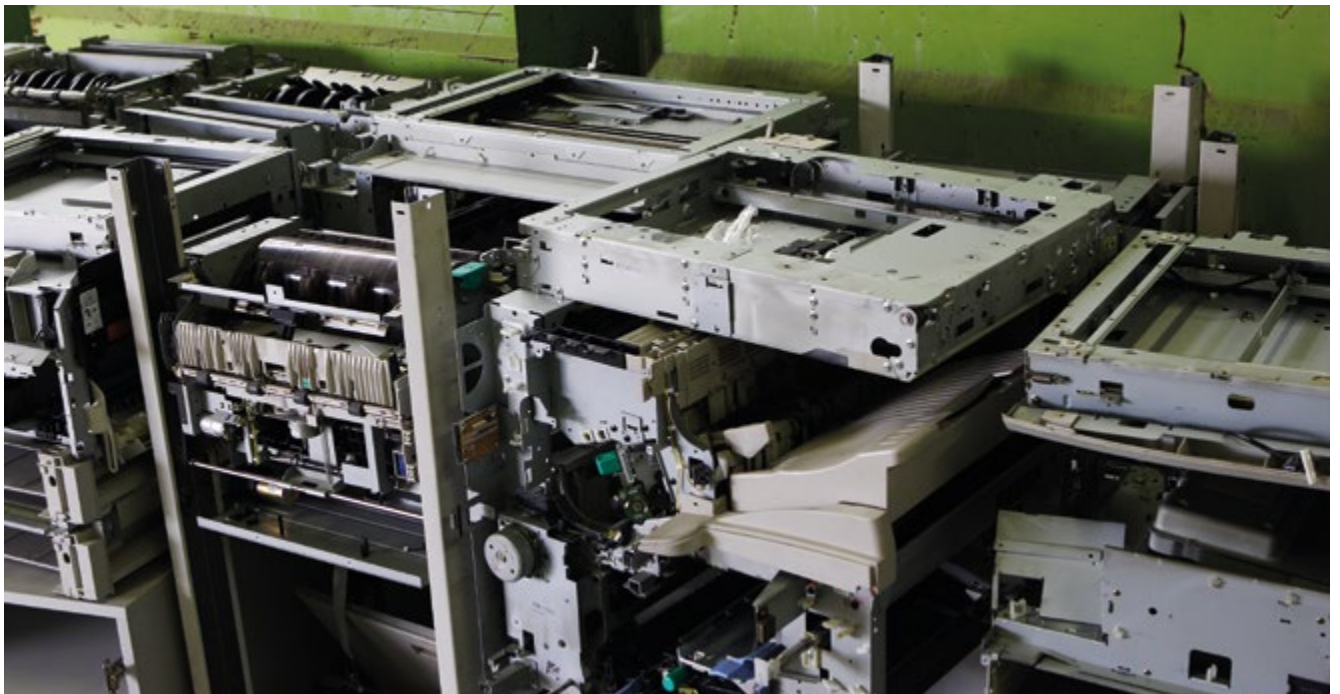
CAT 5



CAT 6



TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DEEE PROFESSIONNELS





● Métaux ferreux 55,6%	● Plastique sans RFB 5,2%
● Métaux non ferreux 11,6%	● Dalle 0,2%
● Induit 1,9%	● Fraction minérale 3,0%
● Compresseur 1,4%	● Autres fractions recyclées 2,4%
● Câble 0,6%	● Valorisation 8,3%
● Carte de circuit 0,5%	● Élimination 9,2%

L'AVANCÉE DE NOTRE ÉTUDE GISEMENTS : MIEUX COMPRENDRE, MIEUX IDENTIFIER, MIEUX COLLECTER

UNE ÉTUDE NATIONALE POUR IDENTIFIER LES GISEMENTS EXISTANTS ET POTENTIELS

La directive DEEE de 2012 fixait aux Etats-membres, jusqu'en 2019, des objectifs de collecte croissants (de 40% en 2015 à 65% en 2019), à calculer pour chaque année en pourcentage du poids moyen des équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché national de chaque État membre, au cours des trois années précédentes.

Depuis 2019, les États-membres ont le choix entre deux modes de calcul du taux de collecte à atteindre. Celui-ci peut correspondre à :

- 65% du poids moyen d'EEE mis sur le marché national de chaque Etat membre au cours des trois années précédentes,
- 85% des DEEE produits, en poids, sur le territoire de l'Etat membre au cours de l'année étudiée.

Cette nouvelle donne pose plusieurs questions : comment calculer les déchets générés ? Les deux méthodes sont-elles équivalentes en termes de tonnage cible ? Quelle est la méthode la plus adaptée ?

Menée avec le cabinet Sofies, en lien avec l'ADEME, les éco-organismes DEEE et les principales parties prenantes de la filière en consultation (fédérations de producteurs et de recycleurs, représentants d'ONG et de collectivités locales), l'étude vise à :

- identifier, évaluer et proposer des méthodologies de calcul des durées de vie, du gisement disponible à la collecte et du taux de collecte ;
- évaluer les durées de vie, les gisements disponibles à la collecte, les taux de collecte et les destinations des DEEE, ménagers dans un premier temps puis professionnels ;
- contribuer à une réflexion partagée avec les autres éco-organismes européens sur les méthodologies de calcul des taux de collecte et la fixation d'objectif de collecte ;
- disposer d'un outil de calcul du gisement et de ses destinations actualisables annuellement.

L'année 2020 a permis d'avancer, comme prévu, sur l'analyse des gisements de DEEE ménagers : une modélisation des gisements disponibles, assortie de recommandations stratégiques et opérationnelles pour renforcer la collecte.

Parmi les recommandations principales, l'étude préconise quelques premières évolutions structurelles :

- renforcer une approche collective de la responsabilité des déchets, avec notamment une obligation de déclaration pour tous les acteurs,
- réviser le calcul des objectifs de collecte : différencier la méthode appliquée selon le flux. Selon les produits, les calculs pourraient être basés sur les chiffres de mise sur le marché (MSM) ou sur les chiffres des gisements réellement disponibles à la collecte pour les éco-organismes,
- adopter une approche européenne en ce qui concerne le partage des informations et des connaissances, ainsi que sur l'harmonisation du cadre réglementaire et des méthodes de calculs.

Ces recommandations se traduisent par une première proposition de plan d'action opérationnel, qui sera complété par les futurs apports de cette étude gisements encore en cours jusqu'à l'été 2021. Ces premières actions visent à faciliter la collecte, augmenter le tri en améliorant sa qualité, prévenir les vols et détournements et maîtriser les opérations d'export.



1,49 M

de tonnes de DEEE,
le gisement estimé
à l'échelle française



+17,3

sur la part des
gisements DEEE
collectés entre
2012 (35%) et
2019 (52,3%)



-20,6

sur la part des
gisements DEEE
aux destinations
inconnues entre
2012 (31%)
et 2019 (10,4%)

Cela s'accompagnerait d'une adaptation du cadre réglementaire déjà pressentie par les auteurs de l'étude, qui seront en mesure de produire des recommandations solides au terme de celle-ci. A travers sa participation à cette étude ambitieuse, holistique et multi-acteurs, Ecologic se donne les moyens de contribuer à un pilotage toujours plus fin et efficace de la filière DEEE et de ses objectifs.



« Cette étude à volets multiples permet de s'approcher au plus près d'une réalité par nature intangible : le nombre exact d'équipements

électriques en fin de vie sur le territoire. Ses enquêtes "terrain" (enquête consommateur, échantillonnages de déchets métalliques, analyse statistique des exports, analyse bibliographique sur les erreurs de tri, datation d'écrans...) complètent et challengent le modèle de calcul théorique du gisement proposé par la Commission Européenne, tout en apportant un éclairage sur le devenir final des équipements échappant à la filière.

Les résultats de l'étude sont des fondations pour un plan d'action opérationnel à mettre en œuvre lors de la prochaine période d'agrément. »

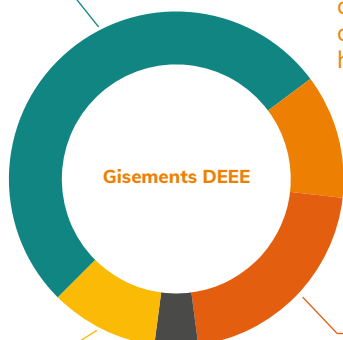
52,3%
du gisement
total collecté

12%
qui fait l'objet
d'une élimination
hors filière

21,1%
traitement
en déchets
métalliques
hors filière

4,2%
d'export d'équipements
déclarés

10,4%
destinations
inconnues (dont
export illégal de
déchets)



Robin Ronceray • Ingénieur Études Techniques/R&D

LES PLASTIQUES BROMÉS, UN ENJEU MAJEUR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Afin de garantir le bon déroulement des opérations de traitement des plastiques, Ecologic a mis en place, en 2019 et avec ecosystem, deux protocoles de validation et de contrôle des centres de tri des plastiques qui isolent la fraction de plastique contenant les retardateurs de flamme bromés potentiellement POP (polluants organiques persistants). Ces protocoles visent à vérifier que les plastiques bromés et polluants sont bien séparés des plastiques recyclables et éliminés conformément à la réglementation, à savoir l'incinération en tant que déchets dangereux.

Cette opération est au cœur de notre mission : la dépollution est en effet une étape essentielle du traitement et mobilise des moyens humains conséquents, indispensables à notre garantie de conformité.

Ces opérations sont menées dans plusieurs sites de tri des plastiques en France, mais également en Espagne et aux Pays-Bas. Le prélèvement pour le contrôle est effectué par un auditeur Ecologic sur le centre de traitement, lors d'une opération de « caractérisation ». L'analyse unitaire du taux de brome est menée dans les locaux d'Ecologic, l'analyse chimique au laboratoire d'analyse SGS. Le protocole, issu d'un projet OCAD3E, entrera bientôt en révision.



Exemple d'échantillon de plastiques prélevés

Sur la méthode, nous sélectionnons donc un lot représentatif de déchets d'un flux donné, avant de l'étudier et d'examiner les chiffres qui en sortent. Selon les flux (Petits Appareils en Mélange ou Écrans), 200 à 400 analyses unitaires sont menées. Le gros électroménager froid et hors-froid ne contenant pas de retardateurs de flammes bromés, il n'est pas concerné par ce protocole.

L'étude nous offre quelques enseignements intéressants :

- il reste difficile de mener un travail statistiquement exact, et le risque d'une non-représentativité, d'un « effet pépite » avec des résultats faussés reste présent,
- il n'existe aucune méthode de contrôle parfaite : les résultats sont souvent différents entre l'analyse chimique et l'analyse unitaire, avec parfois de forts écarts types. Nous poursuivons nos investigations pour réduire au maximum cette part d'incertitude,
- de même, aucun procédé de tri n'est parfait. Il dépend de la qualité en entrée et d'autres facteurs (réglages des machines, autocontrôle). Ce sont des démarches d'amélioration continue à mettre en œuvre.

En 2020, nous avons mené plus de 5 000 analyses unitaires et validé 3 sites. Cette étude est un enjeu d'autant plus fort que la part du plastique (bromé ou non bromé) augmente dans les différents flux. On estime aujourd'hui cette part entre 20 et 30%. Ainsi, comme avec le projet MMATwo toujours en cours, Ecologic poursuit ses recherches pour améliorer le traitement des plastiques, matières complexes potentiellement polluantes si elles sont mal traitées, mais qui possèdent un potentiel de valorisation croissant au vu du contexte économique.



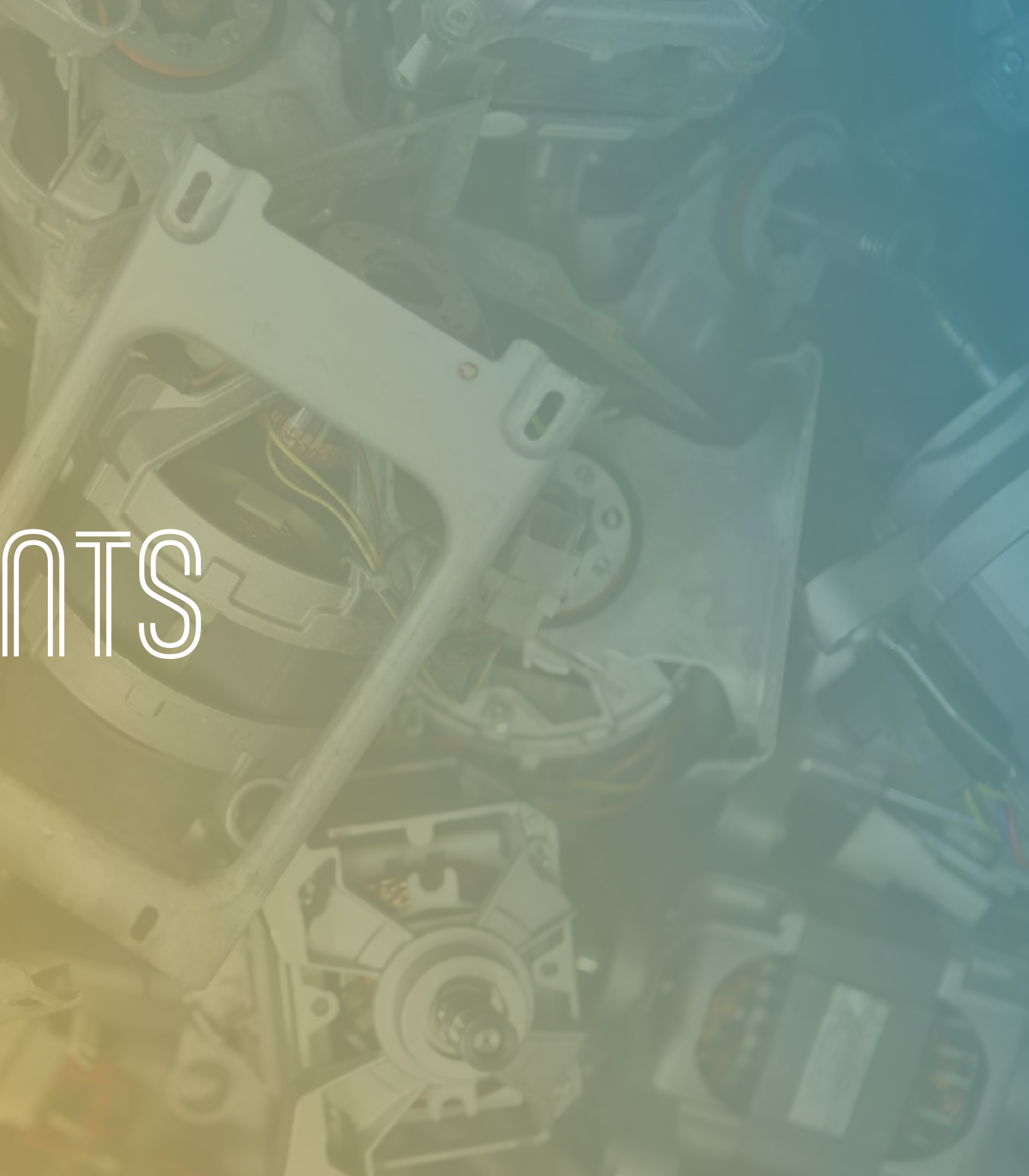
Exemple d'échantillon de plastiques prélevés



Pistolet laser pour analyser la teneur en brome des fractions de plastique

The background of the slide is a close-up photograph of industrial machinery, possibly a robotic arm or a manufacturing component, rendered in a monochromatic yellow-orange hue. The image is slightly blurred, emphasizing the mechanical details and the overall industrial theme.

3 INNOVATIONS ET ENGAGEMENT



ENTS

3. INNOVATIONS ET ENGAGEMENTS

ECOLOGIC PARTENAIRE DU RESES : MOBILISER LA JEUNESSE POUR UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE DEMAIN

En 2020, Ecologic a noué les premières relations avec le REFEDD (Réseau Français Étudiant pour le Développement Durable), devenu depuis début 2021, le RESES (Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire).

Cette démarche commune s'articule autour d'un projet de sensibilisation des étudiants au recyclage, au réemploi et à la réparation des appareils électroniques (smartphones, sèche-cheveux, micro-onde, cafetière, ordinateur, disque dur, etc.).



Deux questions à Elisabeth Steffann, Directrice de la communication, Ecologic



Quel est le sens de ce partenariat entre le RESES et Ecologic ?

Nous nous sommes associés au RESES car nous souhaitons nous appuyer sur des relais forts auprès de la jeunesse, à la fois sensibilisée aux enjeux d'écologie - et notamment d'économie circulaire - mais qui présente des comportements et des usages parfois contradictoires avec cette prise de conscience. L'objectif de ce partenariat, c'est d'améliorer la connaissance des gestes liés aux 3R pour les favoriser, en s'inscrivant dans les nouvelles prérogatives des éco-organismes suite à la loi AGECL. Opérationnellement, ce premier partenariat vise à identifier les perceptions des étudiants vis-à-vis du recyclage, de la réparation et du réemploi pour décoder les freins et les leviers des bonnes pratiques, du bon geste de tri.

Dans ce cadre, un soutien financier est apporté au RESES qui mobilise ses ressources dans le cadre de futures campagnes de communication dans les campus. Pour notre

éco-organisme, c'est un enjeu de premier ordre : notre modèle d'économie circulaire et sa soutenabilité passent par une compréhension fine de ses termes et de ses enjeux par une génération d'étudiants qui sera demain dans les entreprises et les administrations. Avec ce projet, nous agissons sur l'amont des carrières professionnelles de manière proactive et préventive.

Quels sont les travaux à venir ?

Nous proposons une mécanique qui a déjà fait ses preuves, de l'étude au plan d'actions. Notre pôle R&D est au cœur du dispositif, avec notamment l'apport de Dimitri Naczaj, notre docteur-chercheur en psychologie sociale & sciences comportementales.

Les travaux communs sont menés sur les années 2021 et 2022, en s'appuyant notamment sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui intervient chaque année en novembre. Tout démarre par une étude au printemps-été 2021 auprès des étudiants via un questionnaire, afin de comprendre leurs représentations au sujet des déchets électriques et électroniques, ainsi que leurs opinions, leurs pratiques et leurs préférences. Cette étude est déployée notamment dans les campus des villes suivantes : Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Montpellier.

Les résultats de cette étude nous apporteront des éléments précis pour procéder aux meilleurs choix de communication sur ce sujet et promouvoir des comportements plus vertueux. Les outils de communication seront conçus et déployés sur le terrain dans le cadre de campagnes de communication ciblées. En nous appuyant sur les expériences précédentes du RESES, nous envisageons de développer un kit de communication incluant des fiches pratico-pratiques pour les étudiants telles que « comment réparer sa cafetière ? », « penser au réemploi pour s'équiper

à moindre coût », « où se débarrasser de ses équipements électriques fonctionnels ou hors d'usage ? »...

Des contenus à visée pédagogique seront également produits pour expliquer le recyclage et les bons gestes de tri en cherchant à responsabiliser les étudiants sans être moralisateur, par exemple : « autopsie d'un gsm » pour faire la lumière sur ses composants et suivre le chemin des matières. « 4 R pour l'avenir : Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler » pour aborder le cycle de vie des produits et le pouvoir de chacun dans le développement d'une consommation responsable ; « Triman ou le décryptage d'un bonhomme qui s'affiche partout » pour permettre d'aborder la nouvelle législation en France et les filières de responsabilité élargie des producteurs.

Dans un second temps, avec le RESES, nous voulons inviter les étudiants à passer à l'action au travers d'un challenge de don d'anciens téléphones portables dont l'objectif premier sera le réemploi et la réduction de la fracture technologique, ou encore à participer à des ateliers.

Enfin, notre ambition est de construire un partenariat durable avec le RESES pour qu'ensemble, nous puissions compter sur les étudiants comme sur des ambassadeurs de bonnes habitudes, non seulement sur leur campus mais aussi, au sein de leurs futurs employeurs. En 2021, d'autres tests seront menés en ce sens dont « Opération Campus », sorte de déchetterie installée au cœur du campus pour faciliter le recyclage.

LE RECYCLAGE CHIMIQUE, UNE VOIE PROMETTEUSE ?

Avec la volonté d'approfondir nos connaissances et nos recherches, nous avons lancé en 2020, avec le laboratoire de Grenoble du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), une thèse intitulée « *Extraction liquide-liquide en milieu supercritique et dés extraction associée* ». Menée par la doctorante Yuemin Deng, cette thèse cherche à développer un procédé d'extraction novateur des métaux complexes à extraire sur des DEEE en fin de vie. Pour des cartes-mères d'ordinateurs par exemple, des dizaines de métaux sont en mélange et nécessitent des procédés de traitement sélectif pour extraire les matériaux à enjeu.

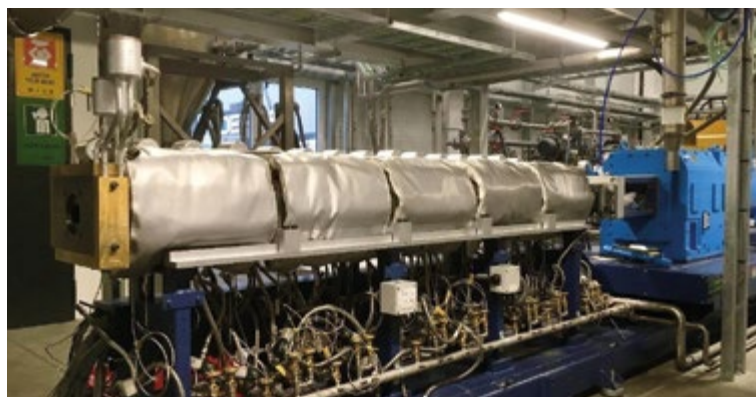
Pour notre éco-organisme, l'objectif est tout désigné : l'amélioration du traitement des lanthanides, souvent appelées « terres rares ». Il en va de nos capacités à limiter l'extraction en tant que matière première de ces ressources, essentielles au fonctionnement de nos appareils électriques et électroniques et qui sont devenues aujourd'hui un enjeu économique et environnemental majeur à l'échelle de la planète. L'Union européenne a en effet, dès 2011, inclus ces terres rares dans la liste des métaux critiques.

La perspective est celle d'associer le recyclage chimique au recyclage mécanique, qui reste la solution la plus efficace et rapide pour traiter la grande majorité des matériaux. Le recyclage chimique s'attache lui à la granularité, à la valorisation de la matière complexe à extraire.

En l'espèce, le fluide utilisé est le dioxyde de carbone (CO_2). Sa particularité de « supercriticité » réside dans ses caractéristiques intrinsèques : il peut être à la fois gazeux et liquide et cela en fait un des meilleurs procédés sélectifs. Il permet d'envisager par exemple une extraction du

brome dans les plastiques, des métaux critiques des batteries ou des cartes électroniques. Le CEA a déjà mené et validé la pertinence de cette recherche avec son laboratoire de Singapour.

En 2020, les travaux de notre doctorante ont débuté par une première recherche documentaire et l'élaboration du réacteur. L'année 2021 est dédiée au perfectionnement du système d'extraction et à la réalisation d'une première batterie d'expériences. Ces réflexions nous permettront de prendre des décisions éclairées : nous restons vigilants pour que le gain environnemental soit clair et évident (le recyclage chimique peut aboutir au rejet de solvants), mais il est important d'étudier cette solution d'extraction avant d'envisager -pourquoi pas ?- de l'industrialiser à l'avenir.



Copyright©

JSW
Extrusion Technical Center
Japan Steel Works Europe GmbH

Extrudeuse à double vis - illustration issue du projet européen MMATwo auquel Ecologic contribue (projet ayant reçu le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme de recherche et innovation Horizon 2020 - numéro d'agrément 820687)

RÉPARATION ET NUMÉRIQUE RESPONSABLE : DEUX SUJETS CHERS À ECOLOGIC

E-REPARATION, UN SITE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FRANÇAIS SUR LA RÉPARATION

D'après une enquête de l'ADEME parue en 2019 sur les Français et la réparation, 86% d'entre eux réclamaient une meilleure visibilité des professionnels de la réparation proches de chez eux pour faire réparer leurs équipements. La loi AGECE va dans ce sens et encourage la réparation.

Pour répondre à leurs attentes, Ecologic a lancé en novembre 2020 E-reparation (www.e-reparation.eco), un portail grand public accessible 24h/24, dédié à la réparation pour mieux orienter les consommateurs sur l'entretien et la réparation de leurs équipements électriques et électroniques.

E-reparation poursuit trois objectifs :

- accompagner le consommateur pour prolonger l'usage de ses appareils, en s'appuyant sur les acteurs locaux et les collectivités ;
- soutenir les « producteurs-acteurs » d'Ecologic qui s'engagent sur des produits durables et réparables ;
- soutenir et s'engager aux côtés des distributeurs partenaires d'Ecologic qui font évoluer leurs modèles et s'impliquent pleinement dans l'économie circulaire.

En quelques clics sur le site, le consommateur est accompagné pour diagnostiquer la panne de son appareil et identifier les réparateurs proches de chez lui, auxquels il peut s'adresser. L'internaute pourra également repérer les lieux où donner son appareil pour qu'il serve à d'autres s'il n'en a plus l'utilité. Enfin, il connaîtra les points où déposer ses appareils obsolètes ou hors d'usage pour qu'ils soient recyclés et voir ainsi, ses matériaux réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits du quotidien.

Le site offre également une série d'informations, de tutoriels et de liens vers les SAV des fabricants et distributeurs qui sont déjà engagés dans la bonne gestion de fin de vie de leurs produits.

Ce site a été réalisé avec le concours de nos partenaires :

- l'ADEME (www.longuevieauxobjets.gouv.fr)
- les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (www.artisanat.fr)
- la FEDELEC (www.fedelec.fr)
- le Cercle National du Recyclage (www.cercle-recyclage.asso.fr)
- le Réseau National des Ressourceries (www.ressourcerie.fr)
- Spareka (www.spareka.fr)



Pour la journée internationale de réduction des déchets électroniques (IIEWD), Ecologic invitait ses producteurs à un workshop sur le numérique responsable

Depuis sa création, Ecologic a fait de la responsabilité numérique un des sujets-phares de sa réflexion R&D. De nombreux producteurs de référence du secteur IT nous ont témoigné leur confiance dès notre création en 2006, en nous confiant la gestion de la fin de vie de leur produits dans le cadre de la REP. Membre de l'Alliance Green IT, nous sommes également partenaire du baromètre organisé tous les 2 ans par l'AGIT, sur la maturité numérique des entreprises en France. En cette année 2020 particulièrement numérique, nous avons pu poursuivre notre engagement.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DÉCHETS ÉLECTR(ON)IQUES

Le 14 octobre dernier, nous organisons avec l'ensemble des organisations adhérentes à l'association internationale WEEE Forum cette journée internationale.

Lors de cet événement, nous nous sommes associés à [TheGreenCloud](#) pour proposer une formation de 2h30 sur la thématique de la « Gestion responsable du numérique en entreprise » en passant en revue les achats, les usages et la fin de vie du matériel.

L'objectif était d'apporter aux participants, des solutions concrètes pour gérer toutes les facettes du numérique, conformément aux réglementations, et en limitant au maximum son empreinte environnementale et sociétale.



53,6 millions

de tonnes de DEEE produites en 2019



21%

de hausse des DEEE en 5 ans seulement



75 millions

de tonnes de DEEE attendues par an en 2030, soit 9kg par an et par habitant



18%

de DEEE effectivement collectés et bien recyclés en 2019

Données à l'échelle mondiale
Source : Global e-waste monitor - 2020

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES : « WELCOME TO SODOM »

En février 2020, nous étions partenaires d'une conférence organisée par le Mouvement UP autour du documentaire *Welcome to Sodom*, qui relate l'enfer d'Agbogbloshie, au Ghana. Dans cette ville se trouve la plus grande décharge électronique du monde, l'un des endroits les plus toxiques sur la planète. Chaque année, environ 250 000 tonnes d'ordinateurs, smartphones, climatiseurs et autres appareils usagés électriques et numériques y finissent leur course illégale. Et plus de 6 000 femmes, hommes et enfants y travaillent et y vivent.

Ce documentaire et le débat qui s'en est suivi, visait à faire prendre conscience aux publics de l'importance de déposer ses déchets électroniques dans les lieux de collecte spécifiques pour avoir l'assurance qu'ils n'échappent pas à la filière officielle, seule garante de leur traitement conforme. Il fait suite à nos investigations sur les exports illégaux présentées dans notre rapport d'activité 2019, et qui s'inscrivent dans la volonté d'apporter notre pierre à l'édifice pour éviter que les déchets ne finissent leur course où il nous est impossible de contrôler leur dépollution et valorisation. Avec une salle comble (165 participants) dont plus de 70% se disaient plus que satisfaits par la qualité du documentaire et des intervenants, mais aussi 30 kg de DEEE collectés ce soir-là, la mission semble avoir porté ses fruits.



NOTRE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES, UNE HISTOIRE QUI DURE

6 ANS DE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES

Depuis 6 ans, nous nous engageons aux côtés du Réseau National des Ressourceries, l'un des acteurs phares de la réparation et du réemploi au sein de l'économie sociale et solidaire. Parmi nos travaux communs récents, nous avons mis l'accent sur la montée en compétences des ressourceries sur la réparation et la communication auprès des détenteurs pour développer le réflexe réparation et réemploi.

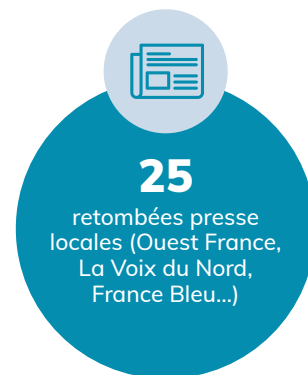
Dans ce cadre, nous avons soutenu la campagne du Réseau menée pour ses 20 ans. Cette campagne s'est déroulée dans une période riche en événements en lien avec la réparation et le réemploi : la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le Black Friday (et la controverse qui l'accompagne) ainsi que la période des achats de Noël. Un moment propice à la sensibilisation des citoyennes et citoyens.

L'enjeu central était de faire évoluer les perceptions, démontrer la valeur ajoutée du réemploi solidaire et faire émerger les Ressourceries comme des solutions incontournables de la consommation responsable.

La campagne s'est appuyée sur un concept narratif : raconter une histoire capable de vivre sur plusieurs mois et en mesure de décliner les divers sujets à aborder (épuisement des ressources naturelles, gestion des déchets, réemploi, upcycling, circuit court, dynamisation des territoires, insertion sociale et professionnelle...).

C'est ainsi qu'est née Rose, une chaise laissée sur le bord de la route, alors qu'elle avait encore tant de bons moments à offrir. La campagne #AdoptePlusQuUnObjet s'est déployée autour de Rose. Avec un épisode produit chaque semaine pendant 3 mois, les internautes ont pu suivre les aventures de Rose la chaise du bord de la route à son adoption par son nouveau propriétaire en passant par toutes les étapes et toutes les mains expertes de la ressourcerie. Trois visuels (ci-contre) ont été photoshootés.

Le Blog de Rose est toujours disponible sur le site dédié à la campagne adopteplusquunobjet.fr aux côtés d'articles dédiés à informer le grand public sur les ressourceries et leurs partenaires.





(Aban)don : Rose, laissée sur le bord de la route est récupérée par une ressourcerie



Soin : Rose est remise à neuf par les mains expertes de la ressourcerie et retrouve son éclat des premiers jours



Adoption : Rose fait le bonheur d'une nouvelle famille où elle pourra s'épanouir et commencer une seconde vie

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER : LES 3R PORTÉS PAR LES ÉCO-ORGANISMES DANS LA CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION

Comme chaque année, les éco-organismes font cause commune autour d'une campagne de sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets. Cette année, les 3R ont été à l'honneur : Réduire, Réutiliser, Recycler comme leitmotiv.

L'axe de la réduction des déchets a été plébiscité dans la conception de la campagne. Celle-ci s'est déclinée en deux dispositifs, l'un dédié à la métropole, l'autre aux outre-mer (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane).

Dans les outre-mer, la campagne précédente a été renouvelée. Le slogan « Ensemble, recyclons et agissons pour notre terre » (www.ensemble-recyclons.fr) s'est déployé en décembre 2020 dans tous les espaces utiles (TV, radio, réseaux sociaux, web).

La campagne dédiée à la métropole s'est déroulée entre janvier et avril 2021. Les messages et les contenus se sont articulés autour des « bonnes habitudes » (www.lesbonneshabitudes.gouv.fr). Les codes préemptés sont ludiques, modernes et renvoient à l'univers des tutoriels sur le web, du do it yourself. Sans posture culpabilisatrice, le destinataire comprend qu'il est acteur de son environnement.

L'originalité du dispositif cette année est la possibilité pour chaque éco-organisme, de développer des contenus spécifiques à sa filière, diffusés sur des médias digitaux. Ainsi, Ecologic a notam-

ment contribuer à la rédaction d'un article sur le numérique responsable « Les 5 gestes du green geek » publiés sur le compte Instagram Les Numériques, un parcours-quizz pour « Trouvez LA raison qui vous empêche d'être plus écolo et les tips pour enfin y remédier » pour les internautes de Merci Alfred, ou encore des capsules vidéos pour une story « C'est chaud, c'est Green » sur la plateforme Juste Mieux pour expliquer de façon ludique où jeter les déchets électriques et ce qu'ils sont.





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Réduire, Réutiliser Recycler.

Chaque jour, en réduisant individuellement nos déchets, en donnant une nouvelle vie à nos objets ou en les recyclant, nous luttons contre le gaspillage et préservons collectivement nos ressources naturelles.

Nous avons déjà commencé à changer nos habitudes : ensemble, continuons.

www.lesbonneshabitudes.gouv.fr



adelphi
Ecologic

Adelphe
Ecologic

Adelphe
Ecologic

Adelphe
Ecologic

Adelphe
Ecologic

Adelphe
Ecologic

GRAND TÉMOIN DE CLÔTURE

ENTRETIEN AVEC PIERRE GOGIN – PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'UNION SPORT & CYCLE.

Dans le cadre de l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), l'UNION sport & cycle a choisi Ecologic pour définir les modalités de mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs d'articles de sport et loisirs qui devra être opérationnelle au 1er janvier 2022. Fort de ses 15 ans d'expériences sur la filière DEEE, Ecologic, aux côtés de l'USC, pilote différents groupes de travail composés des principaux acteurs de la future filière ASL afin de définir les contours et le fonctionnement de cette filière pour laquelle il sollicite l'agrément d'État.

Rencontre avec Pierre Gogin, Président de la Commission Développement Durable de l'Union Sport & Cycle.



L'Union Sport & Cycle est au cœur de la future filière REP Articles de Sports & Loisirs. Quel rôle l'USC joue-t-elle pour engager l'ensemble des acteurs concernés vers une filière exemplaire ?

L'USC est le syndicat professionnel représentatif de l'ensemble de la filière, de l'industrie, du service, du commerce du sport et du cycle. Elle regroupe des entreprises aussi variées que des metteurs en marché, des distributeurs, des commerces de proximité dans les stations balnéaires ou de montagne ou encore les salles de fitness par exemple. L'Union représente cet univers commercial, au sein d'un même syndicat.

De ce fait, notre organisation professionnelle est forcément concernée par la mise en place de cette future filière REP, issue des réflexions de la Feuille de Route pour une Économie Circulaire (FREC), puis de la loi AGECE. Nous nous sommes donc mobilisés pour nos membres afin d'apporter une réponse, notamment aux metteurs en marché. Nous avons le choix de créer un éco-organisme propre à la filière ou de nous rattacher à un éco-organisme existant. Nous étions déjà familiers des éco-organismes, car

le secteur des sports et loisirs est déjà impliqué dans plusieurs filières REP (textiles, emballages, DEEE notamment), et notre organisation est déjà membre de différents conseils d'administration d'éco-organismes.

Notre conseil d'administration a décidé à l'unanimité de se rapprocher d'Ecologic, après avoir auditionné plusieurs éco-organismes. Ecologic s'est notamment montré à l'écoute de nos souhaits en matière de gouvernance, en montrant qu'il était capable de devenir un éco-organisme multifilière.

Quels sont les principaux défis qui attendent les acteurs de la filière ASL ?

Le premier d'entre eux, c'est de transformer ce qui pourrait être vécu comme une contrainte en opportunité. Beaucoup d'entreprises ont été touchées par la crise sanitaire, et ont déjà dû s'adapter pour vivre, parfois survivre. Cette future éco-contribution arrive donc dans un contexte compliqué. Pour autant, on parle bien ici d'un enjeu planétaire, d'une demande qui vient souvent des clients, de plus en plus sensibles à cette dimension environnementale. Cette filière REP doit être vertueuse, responsable et nos

entreprises doivent bénéficier de cette image d'acteurs engagés.

L'éco-modulation est un autre défi. Elle doit permettre de différencier les éco-contributions selon les caractéristiques des produits mis sur le marché pour récompenser ceux qui s'orientent vers plus de durabilité, de réemploi et de recyclabilité. Il est important de mettre en œuvre ce principe dans des conditions justes, comprises et appropriées par tous les acteurs du secteur.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des défis, nous sommes certainement l'une des filières les plus atypiques et hétérogènes. Alors que la plupart des autres filières s'adressent à une ou plusieurs familles de produits, présentant des caractéristiques communes, notre future filière comprend des produits très différents : de la balle de tennis de table au vélo, en passant par la boule de pétanque. Nous devons trouver les bons ressorts pour inciter au bon geste de tri de l'ensemble de ces objets, également pour bien les collecter, les réutiliser ou les recycler.

CONCLUSION

En lien avec le calendrier de cette nouvelle filière REP, qui deviendra opérationnelle le 1er janvier 2022, quels sont vos objectifs à court et moyen terme ?

La temporalité est dictée par le cahier des charges pour l'agrément. Les paliers et les objectifs de collecte, de réemploi et de valorisation des déchets y sont consignés pour les 6 ans à venir.

Afin de nous préparer au bon démarrage de cette filière, nous avons déjà lancé des expérimentations dans différents territoires (Nord de la France, Rhône-Alpes et Sud Ouest) pour observer ce que l'on peut retrouver dans les contenants de collecte et ainsi étudier avec plus de finesse les gisements disponibles.

À court terme, le principal enjeu est de valider un barème. Compte-tenu de l'hétérogénéité des produits dont je vous parlais, ce n'est pas chose simple. Ce barème doit être juste et embarquer les entreprises plutôt que faire peur. Les biens qui arriveront le 1er janvier 2022 sur le marché sont déjà produits aujourd'hui, et les metteurs en marché ont bien sûr des questions sur ces éco-contributions. Nous devons donc apporter une réponse rapide, afin que les entreprises aient connaissance de ce barème d'amorçage, qui permettra à l'éco-organisme de déployer un service de collecte et de traitement à la hauteur de l'ambition de la filière.

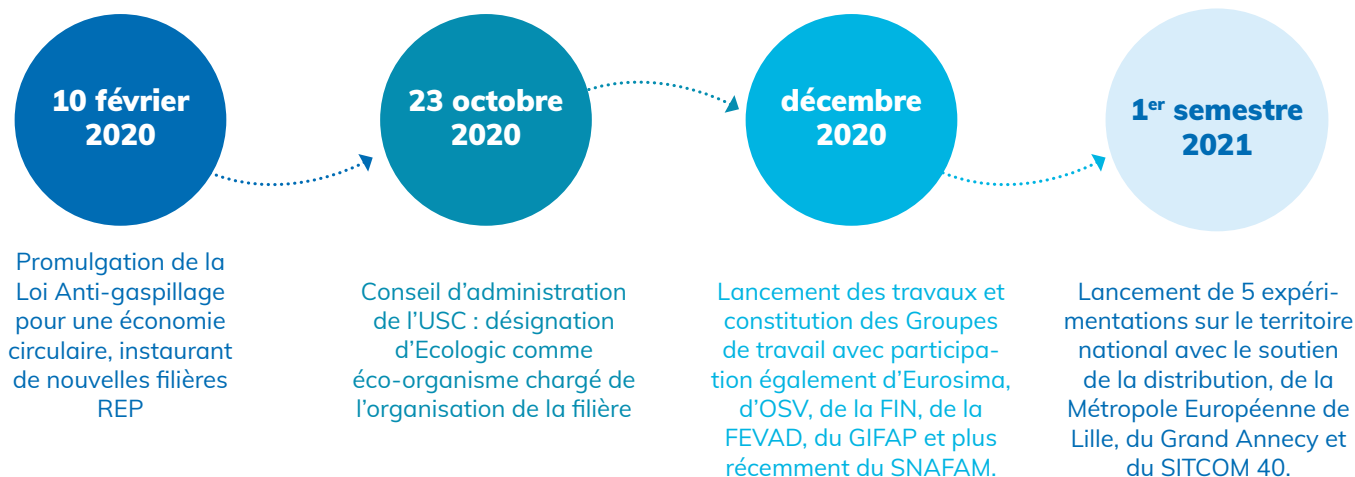
Pouvez-vous nous dire un mot des travaux préparatoires dont l'objectif est de structurer cette nouvelle filière, ainsi que de la relation nouée avec les équipes d'Ecologic ?

Les travaux préparatoires ont commencé dès la fin de l'année 2020 et se déroulent tout au long de l'année 2021. Nous sommes satisfaits de l'organisation qui a été mise en place, afin de répondre à cet enjeu d'hétérogénéité des acteurs et des produits.

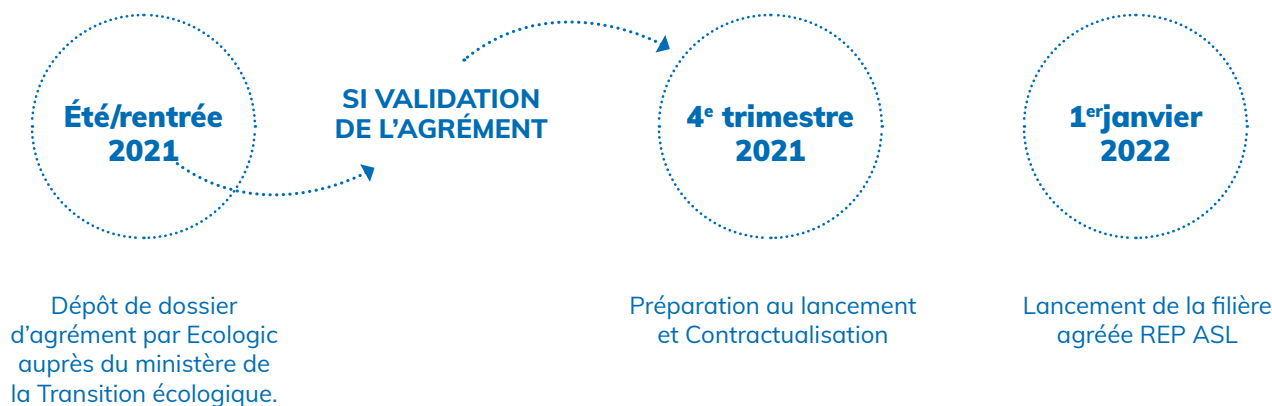
Un comité de pilotage conduit cette démarche, composé également de différentes cellules : cycle et mobilité active, sports outdoor, sports indoor et sports collectifs, acteurs de la distribution. Pour chaque cellule, un référent vient alimenter le comité stratégique qui a vocation à devenir à l'avenir le conseil stratégique de la filière. Les chantiers sont nombreux, avec un niveau de détail important, mais nous sommes heureux de cet accompagnement pour cette nouvelle filière.



EN PREMIER LIEU UN BREF RAPPEL DES DATES CLÉS :

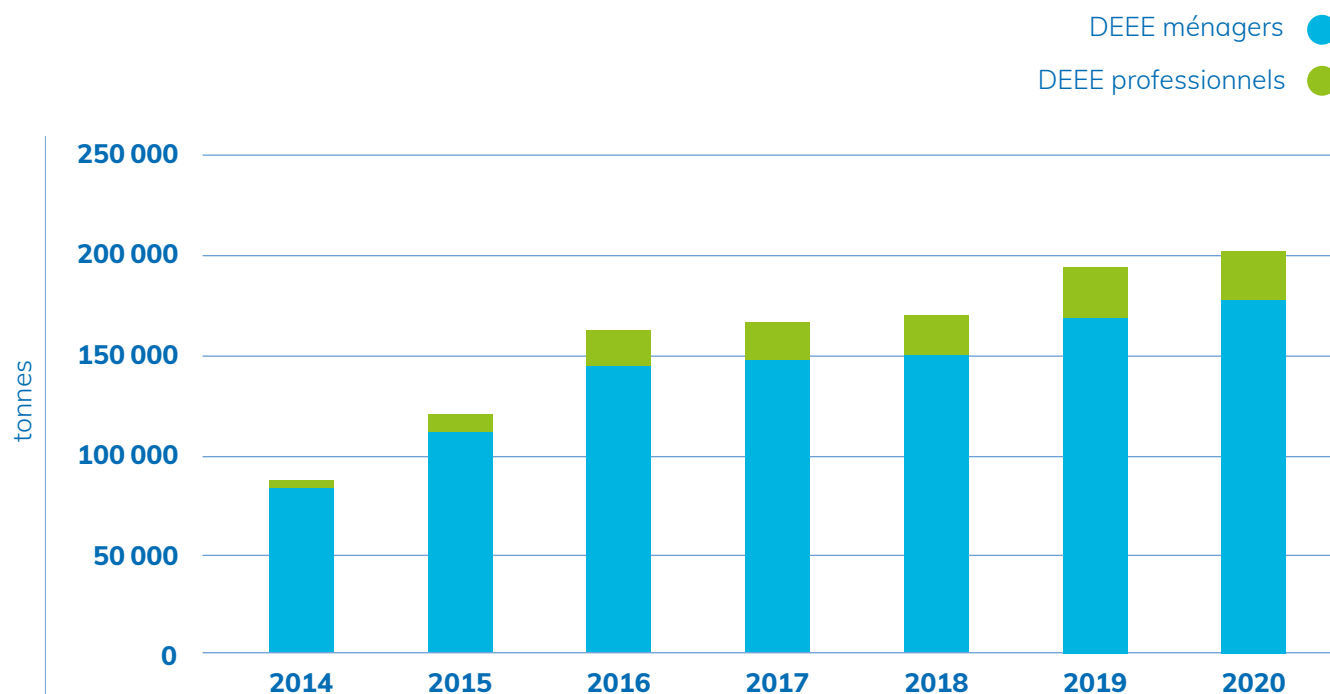


PROCHAINES ÉCHÉANCES :

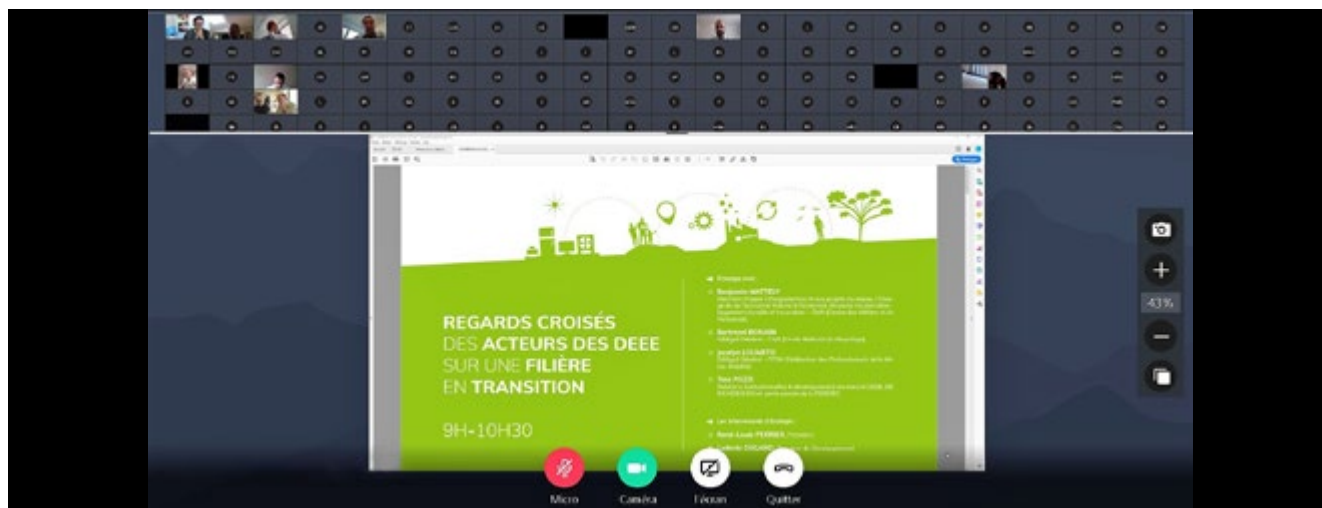


CONCLUSION & PERSPECTIVES 2020

POURSUIVRE NOTRE DYNAMIQUE



ACCENTUER NOTRE PROGRESSION EN MATIÈRE DE COLLECTE DES DEEE



Ecologic adapte ses moyens de sensibilisation à destination de ses partenaires.

2020, DES PROGRÈS DANS LA TOURMENTE

Malgré un contexte défavorable, 2020 confirme la nouvelle dynamique d'Ecologic concernant la collecte. Ecologic dépasse les 200 000 tonnes de DEEE collectés.

En 2020, nous avons aussi engagé de nouveaux chantiers porteurs d'avenir : la REP Articles de Sport et de Loisirs (ASL), le fonds de réparation et le fonds de réemploi, la REP des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) pour sa catégorie équipements thermiques.

2021, ANNÉE INTENSE DE TRANSFORMATION

2021 est l'année où nous devons préparer le cadre du développement rapide d'Ecologic. En premier lieu, le travail sur le cahier des charges et le dossier d'agrément DEEE posera les bases de la nouvelle période d'agrément 2022-2027. La filière DEEE fait face à différents défis sur lesquels nous avons le devoir d'apporter des réponses :

1. Les objectifs de collecte fixés par la directive européenne ne sont pas atteints. Plusieurs « fuites » ont été identifiées par de larges études et selon notre expérience de la filière : les exports de matériels d'occasion, l'accumulation dans les foyers et le traitement illégal. Nous souhaitons joindre nos forces avec les pouvoirs publics pour mieux identifier ces fuites afin soit de les neutraliser ou de les comptabiliser dans nos performances de collecte.

- 2.** La recherche et le recrutement des passagers clandestins de la filière. Un certain nombre de dispositifs de la loi AGECE ont pour finalité de s'assurer que tous les metteurs sur le marché contribuent à la filière. C'est un objectif majeur pour Ecologic.
- 3.** Le fonds de réemploi : plus de 5% des contributions perçues doivent être fléchées vers le réemploi et l'économie sociale et solidaire. Nous mettrons en œuvre un dispositif performant, pérenne et qui permet d'atteindre les objectifs du cahier des charges.
- 4.** Le fonds de réparation : il s'agit d'une innovation de rupture pour les filières REP et la filière DEEE est la première à mettre en place ce dispositif. C'est un chantier immense qui aura des répercussions importantes sur les usages et l'économie locale.

Les nouvelles filières sur lesquelles Ecologic se positionne sont les ASL et les ABJ thermiques bénéficieront de la compétence accumulée et des économies d'échelle en partageant des ressources avec la filière DEEE. Mais elles donneront aussi à Ecologic une nouvelle impulsion afin de mieux répondre aux besoins des metteurs sur le marché et de leurs représentants en termes de gouvernance et en termes de relations avec les parties prenantes et notamment le régulateur.

2021 sera donc très intense et s'ouvrira sur une nouvelle ère pour Ecologic à compter de 2022.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

15 bis avenue du Centre
F-78280 Guyancourt

Tél. 01 30 57 79 09

www.ecologic-france.com

EcoLogic

